

EPTB
Vilaine



RAPPORT D'ACTIVITÉS

*Travaux de restructuration
Usine d'eau potable
de Vilaine Atlantique à Féréol
Novembre 2020*

2020



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Vous allez découvrir le rapport d'activité de l'année 2020 de l'EPTB Vilaine qui a été marquée par la crise sanitaire et le renouvellement de son Comité Syndical.

Je remercie les élus du précédent mandat pour avoir été disponibles afin de faire fonctionner la gouvernance et aussi pour le travail accompli jusqu'à l'installation du nouveau Comité Syndical.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui nous ont rejoint en cette fin d'année (Région Bretagne et la communauté de communes d'Erdre et Gesvres). Avec ces arrivées, l'EPTB Vilaine regroupe quasiment tous les EPCI et collectivités importantes du bassin de la Vilaine. Je remercie également les équipes qui ont été très sollicitées par ces évolutions de missions et notamment pour la mise en œuvre du transfert des compétences "**Prévention des inondations**" (PI) et "**Gestion des Milieux Aquatiques**" (GEMA) des EPCI, selon leur souhait.

Le calendrier des travaux 2020 a été perturbé par les périodes de confinement mais l'essentiel a été fait pour ouvrir l'année 2021 sur de belles perspectives. Avec les collègues, **nous avons renforcé la gouvernance collégiale**. Nous construisons les bonnes solutions de pilotage et d'organisation par des conventions de transfert ou de délégation de compétences, pour mettre en œuvre ensemble la gestion des milieux aquatiques sur deux principes :

- **Une commande politique qui émane des EPCI** sur un programme d'actions proposé et à mettre en œuvre par l'EPTB Vilaine ;

- **Une convention financière entre l'EPTB Vilaine et chaque EPCI** (voire un groupement d'EPCI).

Je souhaite que nous poursuivions l'action de manière décentralisée, dans la subsidiarité, par unité de gestion comme celle de la Vilaine Aval qui vient de se mettre en place avec succès et efficacité. C'est-à-dire travailler dans la transparence des opérations engagées sur commande des EPCI, en bénéficiant de l'expertise de l'EPTB Vilaine (ingénieurs, techniciens, financiers sans oublier les personnels qui viennent de rejoindre l'EPTB Vilaine pour renforcer et apporter de nouvelles compétences).

Je remercie également l'ensemble de nos partenaires financeurs très engagés à nos côtés (Agence de l'Eau, Régions, Départements...) qui nous accompagnent dans le montage de nos dossiers.

Je ne saurais oublier les autres missions de l'EPTB Vilaine, en particulier la production et le transport d'eau potable (18 millions de m³ en 2020) pour une population de près d'1 million d'habitants. Nous avons terminé la première phase de restructuration de l'usine de production d'eau potable ; ceci permet de renforcer la sécurisation de l'approvisionnement et d'accroître encore la qualité de l'eau produite et distribuée.

Cela passe évidemment par l'amélioration significative de la qualité des masses d'eau. Tous les acteurs sont déjà à pied d'œuvre mais il faut amplifier l'action, se donner des objectifs ambitieux. Je ne saurais oublier l'Agence de l'Eau, les Régions et Départements qui nous apportent des financements importants et indispensables, en contractualisant avec les territoires et l'EPTB Vilaine.

Je salue le dynamisme des missions autour de la biodiversité, notamment les actions **Natura 2000 Marais de Redon** mais aussi le nouveau «**Natura 2000 Estuaire et baie de Vilaine**» qui avance malgré la situation sanitaire.

Les grands ouvrages, éléments économiques forts et qualifiant notre territoire sont aussi essentiels. Arzal, nos barragistes sont à la manœuvre pour gérer la crue et, avec la Compagnie des Ports du Morbihan, pour veiller à la navigation. Il ne faut pas oublier nos trois grands barrages de l'amont de la Vilaine (la Valière, la Cantache et Haute-Vilaine), désormais gérés par l'EPTB Vilaine depuis début 2020.

Tous ces éléments montrent l'accroissement de nos missions, de notre périmètre de compétence et géographique. Il en résulte une ardente obligation de l'exercer pleinement et de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes dans ce nouveau mandat qui débute en 2020. Élus et agents sont à la tâche.

La mise en œuvre d'une politique de bassin et l'intégration des nouvelles équipes d'élus sont au cœur de nos préoccupations pour réussir ensemble notre mission. Nous allons donc travailler à construire et partager une vision commune de notre mission et de nos objectifs. Elle va débiter par un état des lieux normé des masses d'eau. Nous devons travailler sur la fixation d'objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau, dans la plus grande concertation avec tous les acteurs, dans un esprit de solidarité entre les territoires (urbains, métropolitains et plus ruraux). Nous devons renforcer le lien, les financements entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau.

La production d'eau potable a notamment besoin de milieux aquatiques et de rivières de bonne qualité. Avec les maîtres d'ouvrages producteurs d'eau potable, les EPCI, les départements et les régions, l'EPTB Vilaine doit être le fer de lance des actions sur la gestion de la ressource et se donner des objectifs ambitieux, partagés par tous.

Nous allons construire ensemble une feuille de route pour le prochain mandat (2020-2026) et au-delà. En particulier, en définissant notre programme d'investissements sur les ouvrages, en définissant un programme d'actions. Des projets essentiels comme la finalisation de la construction du Feeder AVA (Aqueduc Vilaine Atlantique qui va relier l'usine de Férel à celle de Villejean à Rennes) et la relance de construction du projet de seconde écluse du Barrage d'Arzal sont des priorités. Tout ceci dans une démarche collégiale, au sein du Bureau en particulier.

Ayons l'ambition d'accompagner cette transformation écologique dans le petit et dans le grand cycle de l'eau, indispensable à la vie et au développement de nos territoires !

L'année 2021 sera une année capitale pour accélérer les actions en matière de gestion des milieux aquatiques sur de nombreux sous-bassins, pour **poursuivre et intensifier le travail de grande qualité accompli par les Syndicats de Bassins Versants de l'amont de la Vilaine** en créant deux nouvelles unités de gestion sur les territoires de la Vilaine amont.

Je vous souhaite une bonne lecture.

*Jean-François MARY
Président de l'EPTB Vilaine*



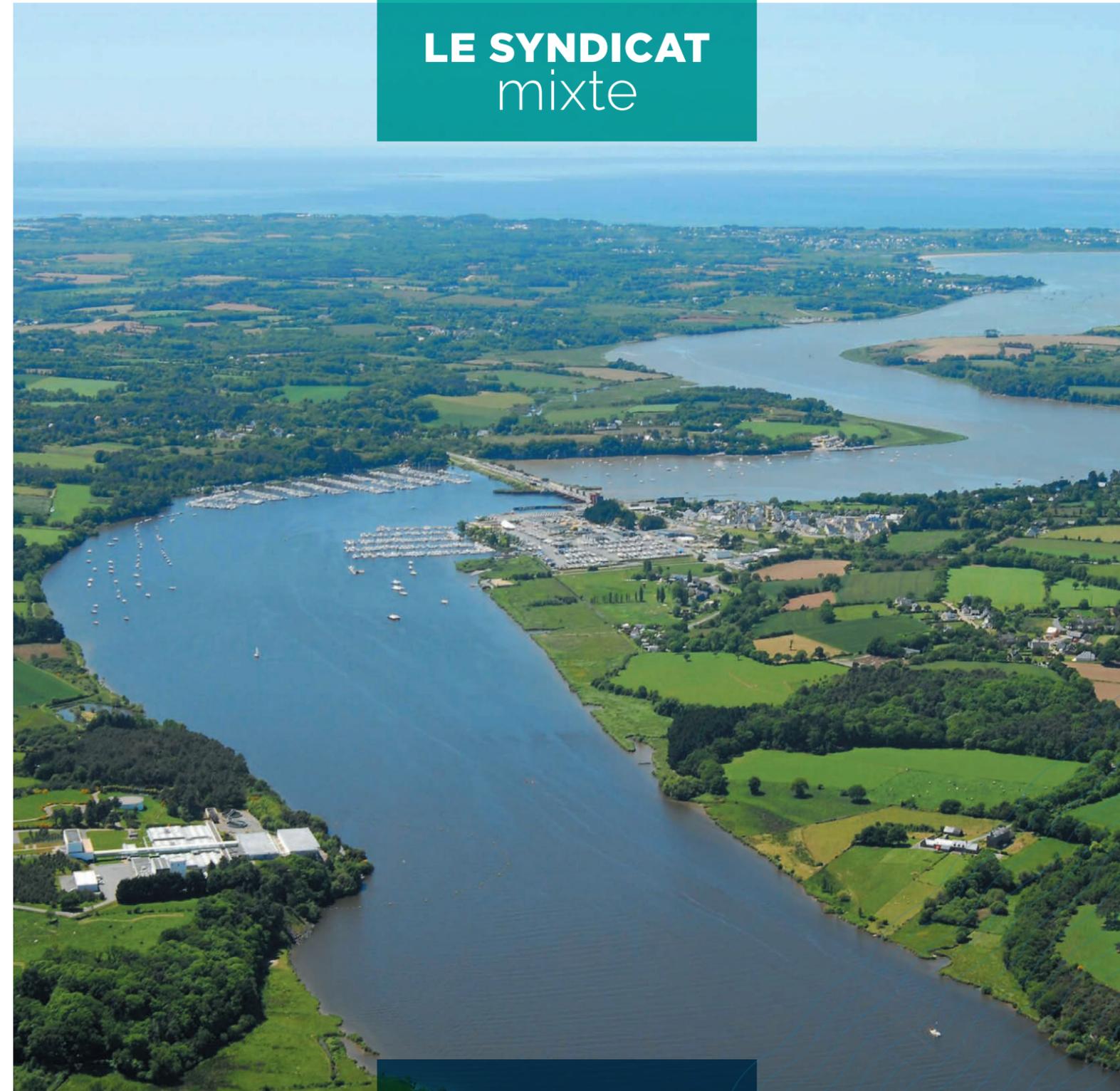
Port de plaisance de Foleux ©Erwan Le Cornec

SOMMAIRE

Édito du Président	3
Sommaire	4
Le Syndicat Mixte	5
<i>Le fleuve et son établissement</i>	6-7
<i>Le Comité Syndical Mixte de l'EPTB Vilaine</i>	8-9
Actualités	10
<i>La vie de l'EPTB Vilaine</i>	11-12
<i>Les délibérations 2020</i>	13-14
Les activités des services	15
La Cellule Planification-prospective	16 à 19
Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.....	16
Étude de préfiguration de la gestion quantitative.....	17
Rapport sur les bassins versants.....	17
Formation des élus.....	18
Outils de suivi des contrats milieux aquatiques, SYSMA.....	18
Suivi de la qualité de l'Eau.....	19
Pôle Milieux aquatiques et biodiversité	20 à 33
Préservation des cours d'eau et des zones humides.....	20-21
Biodiversité.....	22-23
L'estuaire.....	24
Natura 2000.....	25 à 27
Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et compétences associées.....	28-33
Pôle Eau potable & Hydraulique	34 à 42
L'eau potable.....	34-35
Les ouvrages de la Vilaine Aval.....	36-37
Les ouvrages de la Vilaine Amont.....	38-39
Les inondations.....	40 à 42
Pôle administratif & financier	
Les systèmes d'information et moyens informatiques.....	43
Les ressources financières.....	44-45
Les marchés 2020.....	46-47
Les Ressources Humaines.....	48-49
L'organigramme de l'EPTB Vilaine.....	50
Les opérateurs de bassin.....	51



LE SYNDICAT
mixte



LE SYNDICAT MIXTE

LE FLEUVE ET SON ÉTABLISSEMENT

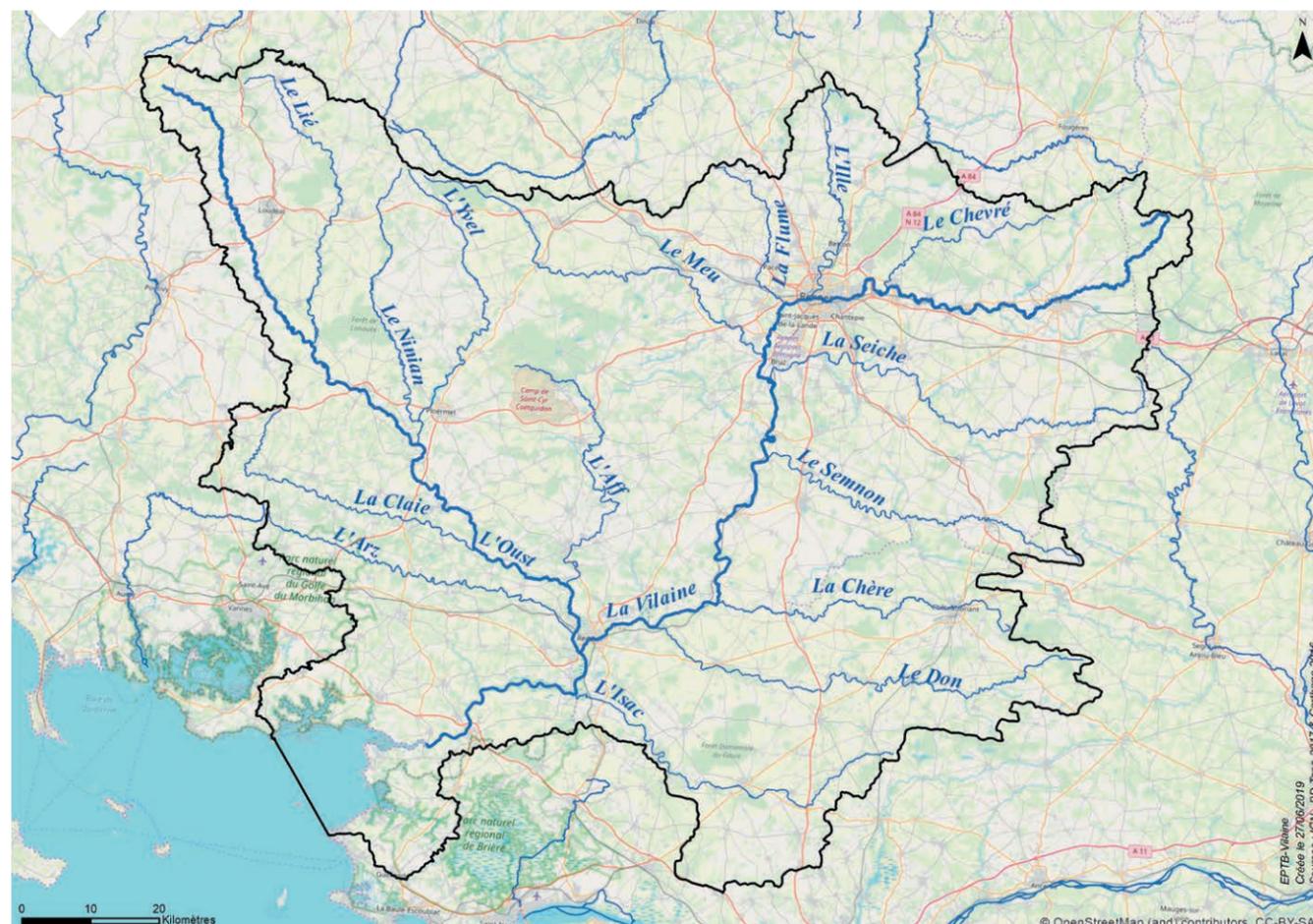
La Vilaine, fleuve côtier de Bretagne, prend sa source à 153 m d'altitude dans les collines de Juvigné, dans le département de la Mayenne, pour se jeter dans l'océan Atlantique après un parcours de près de 230 km.

A cheval sur deux régions et six départements, le bassin de la Vilaine regroupe 515 communes sur plus de 11 000 km².

Avant d'être transformée en Syndicat Mixte, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) était née en 1961 de la volonté commune des trois départements d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan de se doter d'un établissement public commun pour gérer le bassin de la Vilaine aval, sur fond de grands programmes d'aménagements hydrauliques décidés dans les années 60.

L'IAV a construit le barrage d'Arzal en 1970 à l'embouchure du fleuve, dans le triple objectif de lutter contre les inondations en bloquant la marée qui remontait autrefois au-delà de Redon (mission fondatrice), de favoriser la navigation et de développer l'agriculture.

LA VILAINE ET SES AFFLUENTS



Le plan d'eau créé en amont de l'ouvrage a permis le développement du tourisme et de la navigation de plaisance : près de 3 000 anneaux sont aujourd'hui implantés entre Arzal et Redon. Il constitue également une réserve d'eau douce de première importance pour l'alimentation en eau potable du Sud Bretagne et de la Loire-Atlantique : l'usine de production de Vilaine Atlantique à Férel, inaugurée en 1972, dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 90 000 m³/j.

En 1997, l'IAV a été chargée de porter les études du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ceci a débouché tout naturellement sur le souhait de la CLE de voir l'IAV endosser le rôle de « chef de file des collectivités »

sur le bassin versant, en devenant Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Le premier SAGE, approuvé en 2003, a confié à l'IAV une mission générale de coordination des actions, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des projets structurants.

En 2017, les trois départements ont décidé de transformer l'Institution Interdépartementale en Syndicat Mixte. Cette transformation a permis de faire adhérer la plupart des EPCI du bassin, devenus compétents en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) du fait des évolutions législatives (loi NOTRe et MAPTAM). Elle a également permis d'intégrer les acteurs de l'eau potable dans la gouvernance de l'EPTB.

Ponts de La Roche-Bernard



COMITÉ SYNDICAL

En septembre 2018, le Comité Syndical est né. Il est composé de 3 collèges (EPCI, Collectivités gestionnaires de l'eau potable, Départements, Régions). Le nombre de délégués titulaires et suppléants était de 65 fin 2020. Le Bureau Syndical a été élu en décembre 2019.

Sa composition à fin 2020 est la suivante :

LA PRÉSIDENCE

♦ **Jean-François MARY**
Redon Agglomération

En novembre 2019, conformément aux statuts, un Président issu du collège des EPCI a été élu, en remplacement de Mme Solène MICHENOT. Le bureau est passé à 12 membres, composé ainsi :

LES MEMBRES DU BUREAU

Collège des EPCI

- ♦ **M. Pascal HERVÉ**
Rennes Métropole
1^{er} Vice-Président Politique de bassin
- ♦ **M. Patrick LE DIFFON**
Président de Ploërmel Communauté
Vice-Président des relations avec le SMGBO et la profession agricole
- ♦ **M. Jean RONSIN**
Montfort Communauté (représentant Brocéliande et St Méen-Montauban)
Vice-Président de l'Unité de Gestion Vilaine Amont

♦ **Mme Aude DE LA VERGNE**
Vitré Communauté
Vice-Présidente Communication, formation des élus et des agents

♦ **M. Alain GUIHARD**
Arc Sud Bretagne
Vice-Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval et submersion marine

♦ **M. Michel POUPART**
Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval
Vice-Président des relations Syndicat Bassin Versant Chère-Don-Isac et prévention des inondations

♦ **M. Jacques LARRAY**
Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC)

Collège des Départements/Régions

♦ **M. Marc HERVE**
Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
1^{er} Vice-Président Politique de bassin

♦ **M. Bernard LEBEAU**
Conseiller départemental de Loire-Atlantique
Vice-Président Finances / Ressources Humaines

Collège Eau Potable

♦ **M. Bruno LE BORGNE**
Syndicat Eau du Morbihan

♦ **M. Bernard LE GUEN**
Cap Atlantique
Vice-Président Eau Potable et Grands ouvrages

Si son siège social est basé à l'Hôtel du département de Nantes (44), les locaux administratifs et techniques de l'EPTB sont installés à la Roche Bernard (56), au Barrage d'Arzal (56), au Pont de Cran à Saint Dolay (56), à Redon (16 Rue Victor Hugo), et à Rennes (4-B rue du Bignon).

LE COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE EPTB VILAINE



Alain GUIHARD
Arc Sud Bretagne



Régine ROSSET (S)



Vincent MINIER



Philippe BRIZARD (S)
Bretagne Porte de Loire Communauté



Benoît ROLLAND



Mikaël LOHEZIC (S)
Centre Morbihan Cité



Michel POUPART



Sébastien CROSSOUARD
CC Châteaubriant Derval



Jean-Claude RAUX



Claire THEVENIAU (S)
CC de la Région de Nozay



Rita SCHLADT



Jean-Michel BUF (S)
CC de la Région de Blain



Jean RONSIN



Fabienne BONDON (S)
Montfort Communauté



Yann YHUEL



Fabrice GENOUEL
De l'Oust à Brocéliande Communauté



Bernard LECUYER



Daniel AUDO (S)
Pontivy Communauté



Joël TRIBALLIER



Raymond HOUEIX (S)
Questembert Communauté



Patrick HENRY



Thierry RESTIF (S)
Roche aux Fées Communauté



Patrick HERVIOU



Philippe CHEVREL (S)
Saint-Méen Montauban Communauté

Collège EPCI



Murielle DOUTÉ-BOUTON



Soazig LE TROADEC (S)
Brocéliande Communauté



Jean-Yves HENRY



Romuald MARTIN (S)
CC d'Erdre et Gesvres



Thierry EVENO



Michel GUERNEVÉ (S)
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération



Dominique DENIEUL



Jean-Claude BELINE (S)
Pays de Châteaugiron Communauté



Jean-François MARY



Yohann MORISOT
Redon Agglomération



Daniel HOUITTE



David DUGUEPEROUX (S)
Val d'Ille Aubigné Cité



Joseph DAVID
CAP Atlantique



Philippe JOUNY



Olivier DEMARTY (S)
CC Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois



Stéphane PIQUET



DAVID VEILLAUX (S)
Liffré Cormier Communauté



Patrick LE DIFFON



Stéphane ROUAULT
Ploërmel Communauté



Pascal HERVÉ



Caroline BUHOT
Rennes Métropole



Michèle MOTEL



Jacques LARRAY
Vallons de Haute Bretagne Communauté

Collège Eau Potable



Claude BODET



Bernard LE GUEN
CAP ATLANTIQUE



François CHÉNEAU



Eric PROVOST
CARENE Saint-Nazaire Agglomération



Rémi PITRÉ



Joël SIELLER
Production d'eau potable Ouest 35



Bruno LEBORGNE



Vincent COWET
Syndicat Eau du Morbihan



Didier CHAPELLON



Thierry LE BIHAN



Aude DE LA VERGNE



Michel ERRARD
Vitré Communauté

Collège Départements Régions



Thierry BURLOT



André CROCO
Région Bretagne



Marc HERVÉ



Solène MICHENOT
Département d'Ille et Vilaine



Bernard LEBEAU



Freddy HERVOCHON
Département de Loire-Atlantique

LES DÉLIBÉRATIONS 2020 SUITE

2020-32	30/06 /20	09/07 /20	5- COMMUNICATION - Guide Pratique de la Vilaine : Editions 2021 à 2024 Tarifs des encarts publicitaires
	30/06 /20	21/09 /20	ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE 5- COMMUNICATION - Guide Pratique de la Vilaine : Editions 2021 à 2024 Tarifs des encarts publicitaires
2020-33	30/06 /20	09/07 /20	6- EAU POTABLE - Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) - Exercice 2019
2020-34	30/06 /20	09/07 /20	7- INONDATIONS Mise à jour du protocole PI avec la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval
2020-35	30/06 /20	09/07 /20	8- MARCHES PUBLICS - Attribution des Marchés
COMITE SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2020			
2020-36	06/11 /20	01/12 /20	*1- ELECTIONS - Election du PRESIDENT*
2020-37	06/11 /20	01/12 /20	*2- ELECTIONS - Election des Membres du BUREAU*
2020-38	06/11 /20	01/12 /20	*3- ELECTIONS - Election des VICES-PRESIDENTS*
2020-39	06/11 /20	01/12 /20	*4- ELECTIONS - Election des Membres de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)*
2020-40	06/11 /20	01/12 /20	*5- ELECTIONS - Election du Représentant du Syndicat à la COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) du SAGE VILAINE*
2020-41	06/11 /20	01/12 /20	*6- ELECTIONS - Election du Représentant du Syndicat au COMITE DE BASSIN*
2020-42	06/11 /20	01/12 /20	*7- ELECTIONS - Election du Représentant à la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)*
2020-43	06/11 /20	01/12 /20	8- ELECTIONS - Election : - du Représentant au Syndicat à l'AGENCE NATIONALE DES ELUS DES BASSINS - du Représentant du Syndicat au COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) - du Représentant à la FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET EN REGIE (FNCCR). - du Représentant INSTANCE DU DIALOGUE SOCIAL - du Représentant du PARLEMENT BRETON DE L'EAU - du Représentant à la CONFERENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE - du Représentant à la COMMISSION FEAMP (Fonds Européens)
COMITE SYNDICAL DU 11 DÉCEMBRE 2020			
2020-44	11/12 /20	23/12 /20	1- RESSOURCES HUMAINES : Emplois 2021
2020-45	11/12 /20	23/12 /20	2- RESSOURCES HUMAINES : Assurance des risques statutaires : Adhésion au contrat groupe
2020-46	11/12 /20	23/12 /20	3- RESSOURCES HUMAINES : Remboursement des frais de repas au réel
2020-47	11/12 /20	23/12 /20	4- FINANCES : Autorisation de crédit d'investissement avant le vote du budget
2020-48	11/12 /20	23/12 /20	5- FINANCES : Indemnités des Elus
2020-49	11/12 /20	23/12 /20	6- SAGE Vilaine et Politique de Bassin Programme d'actions 2021 : Approbation et demande de subventions
2020-50	11/12 /20		7- NATURA 2000 : Candidature à l'animation de la Zone Spéciale de Conservation Marais de Vilaine
2020-51	11/12 /20	23/12 /20	8- Convention de partenariat 2021 entre la Région Bretagne et l'EPTB Vilaine
2020-52	11/12 /20		9- EAU POTABLE : Marché de gardiennage de l'usine de Vilaine Atlantique
2020-53	11/12 /20		10- MARCHES PUBLICS : Attribution des Marchés
2020-54	11/12 /20		11- OUVRAGES : Barrages de Vilaine Amont : Convention de superposition d'affectation des ouvrages routiers et des ouvrages hydrauliques avec le Conseil Départemental 35
2020-55	11/12 /20		12- GEMA Délégation de fonction aux Vice-Président(e)s des unités GEMA et compétences associées.
2020-56	11/12 /20		13- INONDATIONS - Convention pour l'entretien et la surveillance ainsi que l'assistance à l'exploitation du barrage de l'étang des Forges à Moisdon-la-Rivière entre l'EPTB Vilaine et la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval
2020-57	11/12 /20		14- GEMA - Travail sur l'organisation amont de la Vilaine - Protocole



LES ACTIVITÉS des services

Rives de Vilaine



RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Les conditions sanitaires et le report d'installation des assemblées des collectivités ont eu un effet retardateur sur le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau, qui ne s'est réunie qu'une seule fois en 2020 (le 11 février).

Par suite des élections municipales et des renouvellements des représentants d'usagers, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine a été profondément remaniée. En 2019, un rapport avait mis en avant les difficultés de gouvernance de la CLE et avait mis en exergue des pistes d'amélioration, notamment sur les besoins de modification des membres pour mieux coller aux réalités du terrain.

L'année 2020 a donc été l'occasion d'un travail avec la DDTM 35 et la sous-préfecture de Redon pour réfléchir à une nouvelle composition de la CLE, plus en adéquation avec les nouvelles organisations territoriales.

Un arrêté cadrant la composition de la CLE a ainsi été pris le 26 novembre 2020, qui remanie la représentation de la CLE en resserrant le Collège des représentants de l'Etat, en ouvrant significativement le Collège des représentants des collectivités territoriales aux EPCI et en ajoutant au Collège des usagers la Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne (réseau GAB FRAB) et la Coopération agricole (Coop de France).

Ensuite, la sous-préfecture a lancé une consultation de tous les organismes et collectivités ciblés dans cet arrêté afin qu'ils désignent leurs représentants, d'ici le 31 janvier 2021. Une fois ces désignations actées, le Préfet d'Ille-et-Vilaine prendra un arrêté nominatif de composition de la CLE du SAGE Vilaine, et celle-ci pourra se réunir.

Un travail de refonte partielle des règles de fonctionnement de la CLE a été engagé, en lien avec l'étude sur la gouvernance menée par Sophie ALLAIN en 2019 et sur les retours de la CLE du 11 février 2020. Les nouvelles règles seront proposées à la CLE en 2021 et permettront de prendre en compte les évolutions du territoire depuis leur dernière approbation en 2008.

CHIFFRES CLÉS

47
DOSSIERS
D'AUTORISATION
soumis pour avis

1
RÉUNION
de la CLE



1
RÉUNION
de la CP



156
DOSSIERS DE
DÉCLARATION
transmis pour information



LES ANALYSES HMUC (Hydrologie – Milieux – Usages – Climat)

Dans un contexte de changement climatique, la gestion équilibrée de la ressource en eau nécessite d'avoir une vision prospective des volumes prélevables qui permette de concilier la satisfaction des usages (eau potable, agriculture, industrie, etc.), le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et le respect des atteintes des objectifs de bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques. Ces analyses HMUC doivent donc permettre d'intégrer les scénarios d'évolution du climat, de la pression démographique, de manière à orienter la gestion quantitative (quels volumes prélever et pour quels usages ?) en respectant l'écologie des milieux à des échéances 2030-2050.

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DE LA GESTION QUANTITATIVE

Le SAGE Vilaine révisé, validé en 2015, identifie des sous-bassins prioritaires vis-à-vis de l'étiage et prévoit, notamment sur ces sous-bassins, d'actualiser les débits d'objectif d'étiage en tenant compte des débits biologiques et de quantifier les volumes prélevables.

La perspective de l'augmentation de la population et du changement climatique, qui risquent d'amplifier ce phénomène, amène la Commission Locale de l'Eau à s'interroger sur la façon de définir les conditions hydrologiques qui permettront d'atteindre le bon état écologique dans une perspective d'évolution des besoins et du climat. Dans ce contexte, l'EPTB engage une démarche sur la gestion quantitative qui mobilisera l'acquisition de connaissances complémentaires afin de fournir à la CLE les éléments de décisions.

Trois études successives sont envisagées :

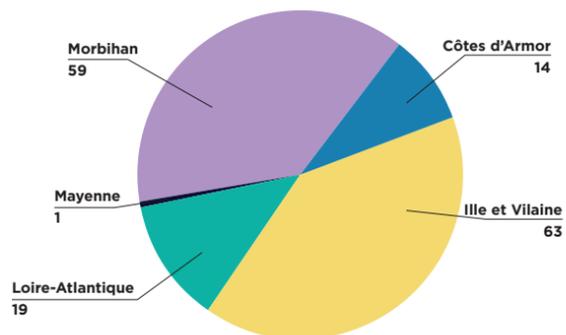
- 1^{ère} étude : préfiguration à l'échelle du bassin de la Vilaine pour identifier les bassins en tension pour la gestion quantitative et définir la méthode d'analyse à mettre en place ;

- 2^{ème} étude : Analyse HMUC sur un ou plusieurs bassin(s) test(s) choisi(s) parmi les bassins en tension ;
- 3^{ème} étude : Analyse HMUC sur l'ensemble des bassins en tension après ajustement de la méthode au regard de l'étude sur le bassin test.

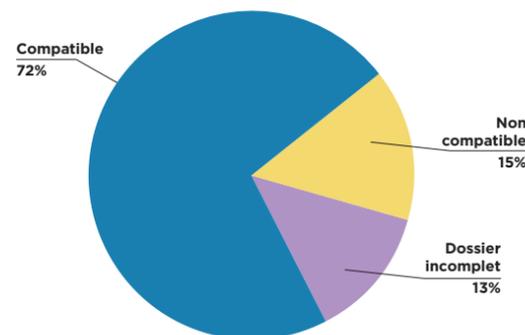
En 2020, le marché pour la première étude a été lancé. Cette étude sera réalisée en 2021 et aura pour objectifs :

- de déterminer et hiérarchiser les bassins en tension pour la gestion quantitative ;
- parmi ces bassins en tension, d'en proposer un (ou plusieurs) pour tester la méthode HMUC ;
- d'élaborer et rédiger le cahier des charges technique de la méthode HMUC appliquée au(x) sous-bassin(s) retenu(s).

Nombre de dossiers par département



L'instruction des dossiers d'autorisation



RAPPORT SUR LES BASSINS VERSANTS

Comme tous les ans, le secrétariat technique de la CLE a collecté auprès des bassins versants et des territoires les informations concernant leurs programmes d'actions 2020. Un rapport présentant ces actions à l'échelle du bassin versant de la Vilaine a ainsi été établi, mais non présenté à la CLE, faute de séance plénière.

Le montant prévisionnel global des programmes d'actions s'élevait à 14 346 005 € pour 2020. Il était plus important que les années précédentes ; 2019 ayant été l'année d'élaboration de plusieurs contrats (10 256 654 € en 2019, 13 548 258 € en 2018, 12 848 941 € en 2017, 13 503 414 € en 2016). L'année 2020 constituait la première année d'exécution du contrat pour une bonne partie des bassins versants, et ce budget plus élevé était le reflet des politiques ambitieuses portées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

OUTIL DE SUIVI DES CONTRATS MILIEUX AQUATIQUES, SYSMA

L'EPTB a engagé, sur son territoire d'intervention en Gestion des Milieux Aquatiques dans un premier temps, la mise en place d'un outil de suivi des travaux en milieux aquatiques.

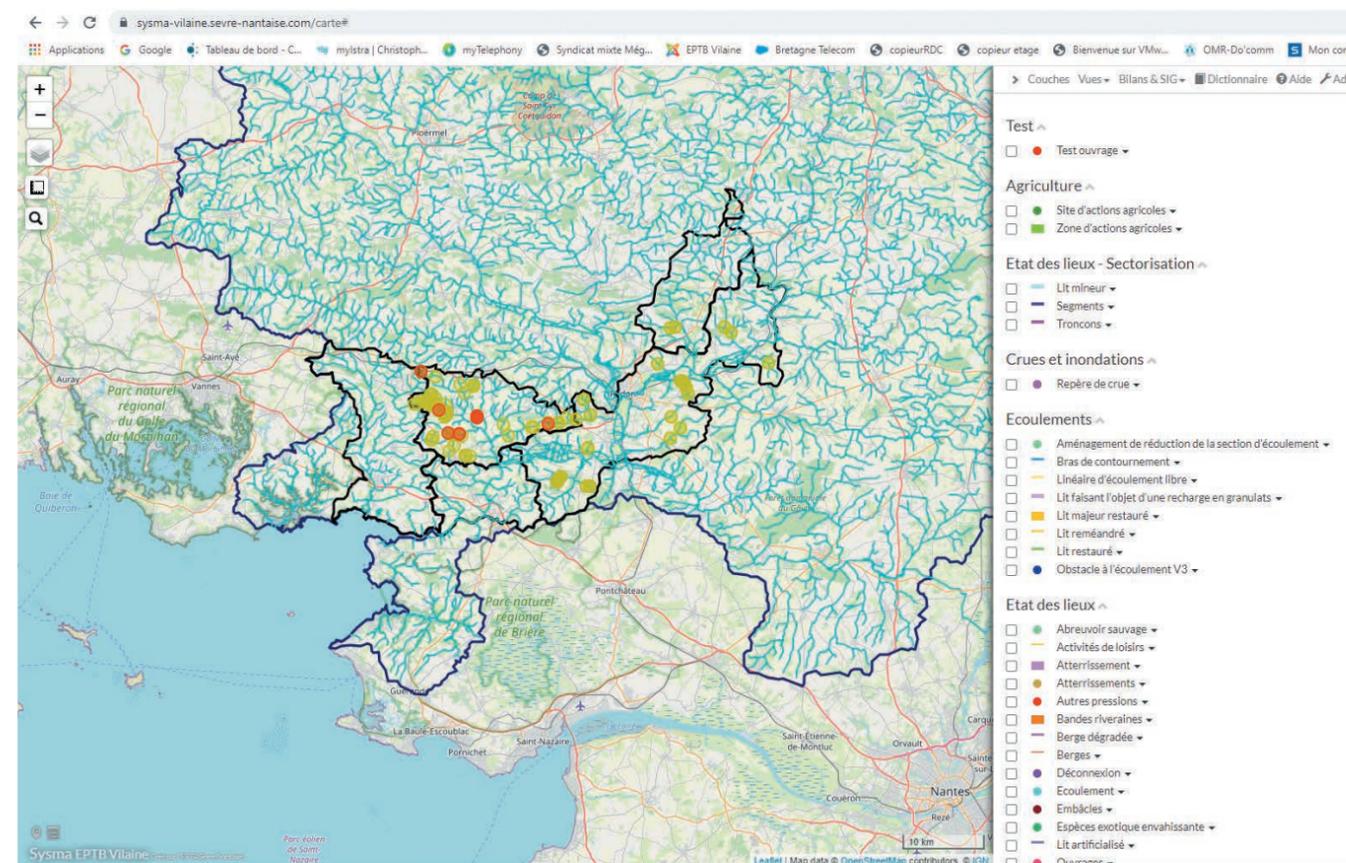
Cet outil, appelé SYSMA, a vocation à être décliné sur l'ensemble du bassin versant, en application de la disposition 47 du SAGE Vilaine, « Mettre à la disposition des structures opératrices de bassins un outil de suivi des programmes d'actions sur les milieux aquatiques ». L'intégration de SYSMA permettra un suivi plus opérationnel de l'avancement des actions des opérateurs de bassin versant.

L'EPTB Vilaine a réalisé entre Octobre et Décembre 2020 les premières étapes du déploiement de SYSMA sur son unité opérationnelle de la Vilaine Aval (bassins du Trévelo, du Canut et des marais de Redon, du Saint Eloi) :

- Paramétrage du dictionnaire des données
- Intégration des données des contrats en cours (état des lieux et travaux)
- Formation des utilisateurs

L'EPTB Vilaine souhaite continuer sa progression sur SYSMA en 2021, en composant une équipe dédiée pour son déploiement sur les futures unités GEMA de l'amont de la Vilaine.

Certaines structures (Syndicat Chère Don Isac et département d'Ille-et-Vilaine dans sa mission d'ASTER vers les SAGE du nord du département) ont sollicité le soutien de l'EPTB Vilaine pour les accompagner dans le déploiement de l'outil SYSMA sur leur territoire.



FORMATION DES ÉLUS

En 2020, une prestation a été engagée afin d'identifier les besoins en formation des nouveaux élus et de proposer une stratégie de formation validée par les élus de l'EPTB avant sa mise en œuvre.



Le prestataire a ainsi analysé la demande existante et questionné différents acteurs. Les objectifs attendus de ces formations par les élus sont :

- Faire comprendre à tous les élus les politiques de l'eau du bassin et en favoriser la mise en œuvre, en développant des visions communes et en préparant des « ambassadeurs de l'eau » (EPCI, commune) ;
- Préparer des décideurs (comprendre les tenants et les aboutissants, échanger avec les techniciens et débattre avec d'autres élus, anticiper et être force de proposition) ;
- Favoriser la conception et la mise en œuvre de politiques cohérentes entre EPCI sur un même sous-bassin versant ;
- Pouvoir expliquer à la population les choix faits et les moyens mis en œuvre ;
- Pouvoir être vite opérationnels.

La stratégie proposée tourne autour de deux publics cible : les élus du bassin (CLE et Comité Syndical) et les élus locaux. Un module de formation de base permettrait d'entrer rapidement dans la logique de l'organisation et de comprendre le mandat. Ensuite, un cycle de formation tourné en forme de réseau d'échanges d'idées, d'expériences et de propositions serait à construire ; avec environ 3 rencontres formelles par an.

Enfin, d'autres actions pourraient se développer :

- Des conférences-débat, selon une stratégie à construire,
- Des form'actions pour accompagner les projets des collectivités locales (sur un projet précis, pour montrer comment y intégrer l'eau).

Perspectives 2021

Installation de la nouvelle CLE

Après les élections municipales de mars 2020, et l'arrêté cadrant la composition de la CLE du 26 novembre 2020, la réunion d'installation de la nouvelle Commission Locale de l'Eau est programmée pour mars 2021. La CLE est sensiblement remaniée avec un resserrement du Collège des représentants de l'Etat, une ouverture importante des EPCI au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales et l'arrivée de la Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne (réseau GAB FRAB) et la Coopération agricole (Coop de France).

Mise en place d'une formation des élus

Des sessions de formation d'installation des nouveaux élus du Comité Syndical de l'EPTB ainsi que des membres de la CLE sont envisagées pour 2021. Ces modules de base seront ensuite déclinés vers les élus locaux des EPCI et des communes. Cette stratégie de formation s'appuiera sur un comité de pilotage d'élus, qui définira sur la durée du mandat d'autres modules de spécialisation sur des thématiques particulières : l'altération de l'eau et des milieux par les produits phytosanitaires, la prise en compte du changement climatique, la gestion des étiages, etc.

Suivi de la qualité de l'eau

À la suite de l'étude menée en 2020, l'EPTB Vilaine organisera et consolidera ses missions sur la gestion des réseaux de mesure de la qualité de l'eau, tant au niveau de ses compétences SOCLE pour produire et mettre à disposition une information standardisée et commentée à l'échelle du bassin versant du SAGE Vilaine, qu'au niveau de ses compétences à la carte pour une rationalisation et une professionnalisation des réseaux de mesure de ses unités de gestion.

État des lieux sur l'avancement des dispositions du SAGE Vilaine

Le SDAGE Loire-Bretagne sera mis en consultation en 2021, et pourra impliquer une révision du SAGE Vilaine dans un objectif de mise en compatibilité. Dans cette perspective, il convient de produire dès 2021 des rapports d'état des lieux organisés selon les grands chapitres du SAGE Vilaine. L'analyse croisée des états des lieux et du nouveau SDAGE éclaireront sur l'opportunité d'une révision et de sa forme.

LA PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

Principales missions

- ◆ Actualiser les inventaires de cours d'eau ;
- ◆ Accompagner les collectivités locales dans l'élaboration de leur inventaire des zones humides ;
- ◆ Analyser les inventaires communaux des zones humides ;
- ◆ Accompagner les maîtres d'ouvrages publics et privés dans leur projet d'aménagement pour veiller à la protection des cours d'eau, zones humides et autres continuités écologiques ;
- ◆ Accompagner les collectivités locales dans l'élaboration de leur document d'urbanisme ;
- ◆ Tenir à jour une base de données Système d'Information Géographique (SIG) des inventaires des cours d'eau et des zones humides à l'échelle du Bassin de la Vilaine.

Paysage de tête de bassin-versant : le Maigé, affluent du Semnon



Inventaires des zones humides

Ces inventaires sont portés le plus souvent par les EPCI ou par les communes dans le cadre de l'élaboration ou révision de leur PLU, et parfois par des Syndicats de Bassin Versant. Un cahier des charges type est proposé par la CLE. L'EPTB Vilaine a pour mission d'accompagner ces différents maîtres d'ouvrage publics pour s'assurer que le cadre répond aux attentes de la CLE du SAGE Vilaine.

En 2020, deux séances de la Commission permanente de la CLE ont permis de débattre des résultats d'analyse des inventaires communaux des zones humides.

Au 31 décembre 2020, 392 inventaires communaux des zones humides étaient validés, soit 77% des communes du bassin versant. 11.5 % des inventaires manquent de données pour permettre de les analyser et autant ne répondent pas à la demande de la CLE et ont besoin d'une mise à jour.

La carte ci-dessous représente l'état d'avancement de la validation des inventaires communaux des zones humides en juin 2021 :

Perspectives 2021

Inventaires des cours d'eau

En 2021, les échanges seront poursuivis avec les DDTM, l'OFB et l'IGN pour converger vers un référentiel hydrographique commun.

A partir des inventaires de cours d'eau désormais achevés, la délimitation et la caractérisation des têtes de bassins pourront être réalisées. Ces zones amont des bassins versants, très sensibles aux différentes pressions, requièrent une attention particulière. Dans le cadre du programme Life REVERS'EAU, instrument financier de la Commission européenne, la faisabilité et l'intérêt d'une gestion intégrée sur trois têtes de bassins pilotes (2021/2027) seront expérimentés.

Inventaires des zones humides

L'EPTB Vilaine prévoit de finaliser l'étude des inventaires établis sur les communes limitrophes des autres SAGE, en concertation avec les structures concernées.

INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES

TEMPS FORTS 2020

Inventaires des cours d'eau

Deux derniers inventaires restaient à finaliser sur les bassins versants de la Vilaine médiane et du Meu. Le travail d'inventaire proprement dit s'était achevé mi-2019 mais quelques visites de terrain étaient encore nécessaires pour lever des désaccords entre bureau d'études et comités communaux. Les conditions hydrologiques puis sanitaires ont contraint à reporter ces visites. L'inventaire a pu être validé fin 2020 sur la Vilaine médiane et a dû être reporté à 2021 sur le bassin du Meu.

Afin d'anticiper sur la façon de mettre à jour ces données, une rencontre a été organisée avec la DREAL, les DDTM, l'OFB, la Région Bretagne et l'IGN en novembre 2020. Elle a permis d'initier une dynamique pour une actualisation collaborative des données d'inventaire. L'objectif est de pouvoir converger vers un référentiel cours d'eau unique entre inventaire du SAGE, cartographie départementale et référentiel de l'IGN.

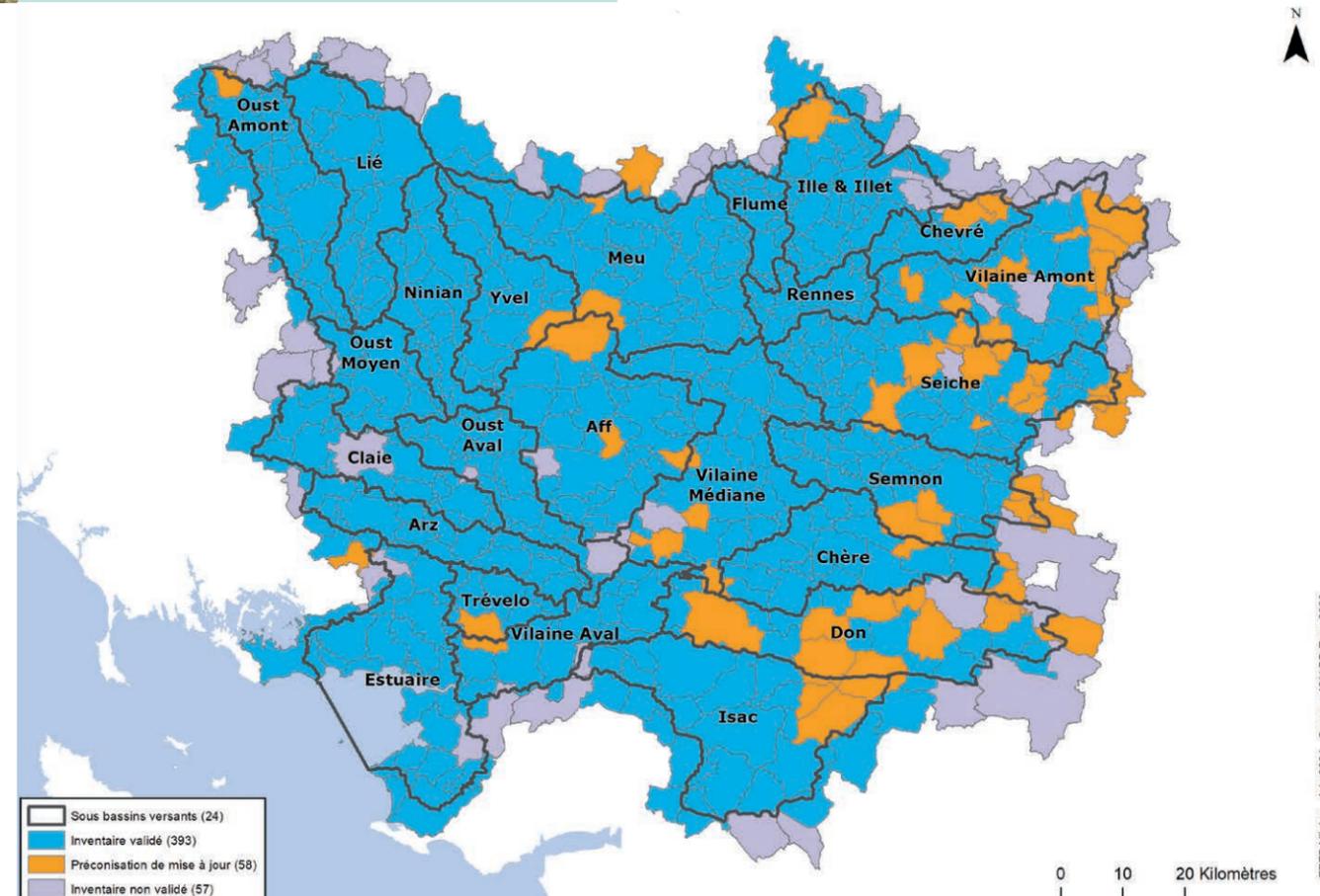
CHIFFRES CLÉS

2 SÉANCES DE LA COMMISSION PERMANENTE ont débattu des inventaires cours d'eau et zones humides



Près de **15 000 km** DE COURS D'EAU sont identifiés sur le Bassin de la Vilaine et validés par la CLE du SAGE Vilaine

392 INVENTAIRES COMMUNAUX des zones humides sont validés par la CLE du SAGE Vilaine



BIODIVERSITÉ LE SUIVI DES MIGRATEURS

Principales missions

Suivi des migrations dans le cadre du réseau des rivières index Françaises :

- ◆ Suivi des migrations d'anguilles au barrage d'Arzal, à la montaison à l'aide du piégeage en vivier et à la dévalaison à l'aide d'un sonar,
- ◆ Suivi vidéo des migrations des autres espèces (mulet, alose, lamproie marine...),
- ◆ Réalisation de pêches électriques anguille avec l'aide de l'Office Français pour la Biodiversité.

Développement de la connaissance sur les poissons migrateurs :

- ◆ Au niveau régional avec l'animation de Bretagne Grands Migrateurs, et au niveau national et international pour l'anguille, avec en particulier la participation au « Working Group on Eels »,
- ◆ Participation au développement des bases de données et aux outils d'import pour le Conseil International pour l'Exploitation de la Mer,
- ◆ Participation au groupe de travail WKFEA pour l'évolution de l'avis scientifique international sur le stock d'anguille.

Expertise technique :

- ◆ Aide technique à la réalisation de projets de suivi des migrations d'anguilles,
- ◆ Participation au développement et à la maintenance d'outils logiciels (modèles, bases de données, interfaces graphiques concernant les poissons migrateurs ou les ouvrages) utilisés dans le cadre régional, national ou européen,
- ◆ Développement du modèle utilisé au niveau national en France, Espagne et Portugal pour faire le rapportage à l'Europe sur l'implémentation du plan de gestion anguille dans le cadre du projet SUDOANG.

TEMPS FORTS 2020

On note un retour de la lamproie marine après plusieurs années de forte baisse et des effectifs entre 300 et 600, les effectifs de lamproies sont remontés au niveau des années 2014-2016.

Les effectifs d'aloses sont en chute, cette tendance reflète l'effet de la période de surexploitation en estuaire entre 2012 et 2015.

Les migrations de civelles sur la passe de 84 kg sont très faibles au regard de la capture en estuaire (supérieure à 3 tonnes). C'est le reflet de l'efficacité de la passe (de l'ordre de 30 %) et de l'activité de pêche. Pourtant, la pêche s'est arrêtée relativement tôt en estuaire (22 mars) et les migrations auraient dû être plus importantes. Les faibles échappements à la pêcherie se reflètent sur les effectifs d'anguilles jaunes. Globalement la tendance internationale, après une petite éclaircie en 2013-2014 ne montre pas d'amélioration des arrivées de civelles.



Perspectives 2021

Outre les missions récurrentes exposées dans les « principales missions », les projets suivants sont prévus sur l'année 2021 :

- Finalisation du projet SUDOANG et communication.
- Avancement du projet sur la construction d'un nouveau bâtiment sur la passe à bassins au barrage d'Arzal.

BIODIVERSITÉ ESPECES INVASIVES ET SUIVIS PATRIMONIAUX

Principales missions

Espèces invasives

Inventaire à l'échelle du bassin

- ◆ Prospection de terrain, recueil et numérisation des données.

Chantiers d'enlèvement de Jussie et autres espèces invasives

- ◆ Chantier Jussie et Myriophylle du Brésil en interne sur l'aval de Vilaine
- ◆ Participation à des chantiers ponctuels en appui aux collectivités

Assistance technique aux maîtres d'ouvrages locaux

- ◆ Pour la réalisation des inventaires, diagnostics ou chantiers (syndicats de Bassin ou EPCI pour les cours d'eau, communes voire propriétaires privés sur les plans d'eau).

Participation aux réseaux techniques d'acteurs concernant différentes problématiques (connaissance des plantes, modalités de gestion...), à différentes échelles (Bassin Loire Bretagne, Région Pays de la Loire, échelle locale).

Zène sur une fleur de Cirse des anglais (Marais du Trévele)



TEMPS FORTS 2020

Mise en place et animation de la MAE Espèces Exotiques Envahissantes sur le marais de l'Isac : 4 exploitations & 70 ha engagés.

Retour d'expérience sur 10 années de gestion et de suivis du marais du Trévele (restitution décalée en raison du contexte sanitaire).

Participation à l'émergence d'une Stratégie Régionale Bretonne sur les Espèces invasives.

Développement de la base de données patrimoniale : mise en place de la structure de la base et début de saisie.



Capture vidéo par les pièges photographiques acquis en 2020.

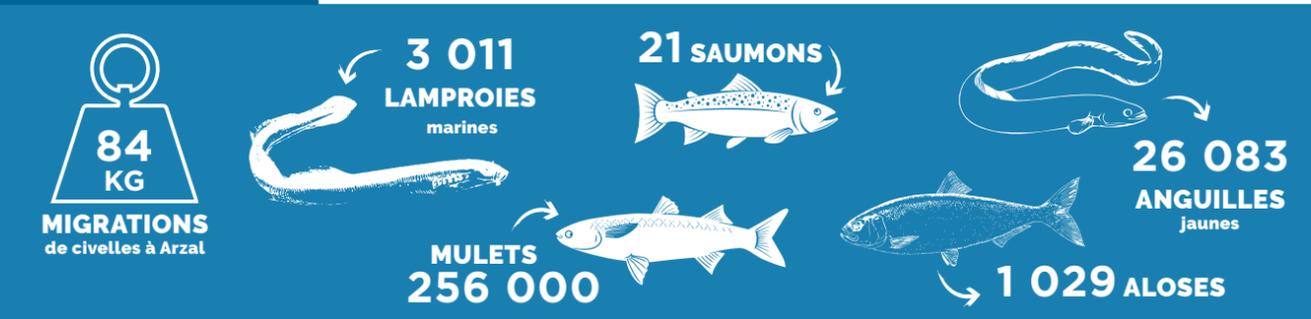
CHIFFRES CLÉS

20 ACTIONS
D'ASSISTANCE TECHNIQUE
sur la problématique
des plantes invasives

8 JOURNÉES
D'ENLÈVEMENT DE
PLANTES INVASIVES
(Jussie, Myriophylle du Brésil,
Crassule de Helms, Renouée du
Japon, Berce du Caucase)

5 RÉUNIONS "RÉSEAU"
avec le Groupe de Travail Loire Bretagne
et le Réseau EEE des Pays de la Loire

CHIFFRES CLÉS



Principales missions

Suivis patrimoniaux

- ◆ Création et développement d'une base de données naturalistes.
- ◆ Achat de 3 pièges photographiques à déclenchement par mouvement et d'une lunette pour l'observation ornithologique.
- ◆ Suivis environnementaux flore et faune dans le cadre de la gestion des ouvrages du marais du Trévele et de l'Isac.

Perspectives 2021

Déploiement et mise à disposition de la BDD patrimoniale avec saisie via une application PC et/ou smartphone.

Définition d'une stratégie espèces invasives à l'échelle du bassin de la Vilaine et accompagnement des acteurs locaux pour une déclinaison opérationnelle cohérente.

L'ESTUAIRE

Principales missions

- ◆ Animation du Comité d'Estuaire et de ses différentes commissions
- ◆ Suivi de l'envasement de l'Estuaire
- ◆ Suivi environnemental des dragages ponctuels réalisés en régie par l'EPTB dans l'estuaire
- ◆ Pilotage de la démarche de navigation durable de la Vilaine à la mer
- ◆ Suivis des projets et contrats locaux
- ◆ Veille à la cohérence des actions transversales



CHIFFRES CLÉS

+ de 150
ACTEURS
DE L'ESTUAIRE

contactés dans le cadre de la démarche pour l'élaboration du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine (se reporter au paragraphe NATURA Estuaire et Baie de Vilaine).



Perspectives 2021

Poursuite de la démarche de navigation durable et engagement de la réflexion sur le bilan de la charte ;
Organisation des instances : comité de gestion du barrage d'Arzal, comité estuaire ;
Proposition d'une nouvelle feuille de route pour le comité estuaire.

TEMPS FORTS 2020

Sur l'estuaire en 2020, les missions se sont concentrées sur la mise en œuvre et le suivi des actions courantes (suivi de l'envasement, suivi environnemental des dragages..) et sur la mise en œuvre des diagnostics écologique et socio-économique de l'état des lieux du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine (se reporter au paragraphe NATURA Estuaire et Baie de Vilaine).

Du fait du contexte sanitaire, les missions de sensibilisation sur la navigation durable auprès des agents portuaires et pratiquants confiées au CPIE Loire Océane n'ont pas pu être réalisées avec la même ampleur que les années précédentes.

NATURA 2000 MARAIS DE VILAINE

Principales missions

- ◆ Animation du Comité de Pilotage et formation des élus
- ◆ Animation du Programme Agro-Environnemental spécifique aux marais, étendu en 2020 à l'expérimentation de la gestion de la jussie en milieu prairial sur le territoire des marais de l'Isac
- ◆ Animation et co-animation de réunions thématiques et géographiques pour répondre aux orientations du Document d'Objectifs du site
- ◆ Accompagnement de porteurs de projets publics et privés concernés par le site
- ◆ Organisation d'actions de sensibilisation sur la biodiversité en partenariat avec des collectivités locales et associations

CHIFFRES CLÉS

Principaux milieux et espèces de référence : prairies, boisements, milieux aquatiques, abords de cours d'eau et chemins d'eau en marais, loutre d'Europe, libellules, chauves-souris, poissons migrateurs.

3 RÉUNIONS THÉMATIQUES
1 sur loisirs de pleine nature,
2 sur les marais Isac



34 COMMUNES CONCERNÉES



11 000 HECTARES, 3 DÉPARTEMENTS CONCERNÉS ET 2 RÉGIONS

18 NOUVEAUX MAIRES en 2020



3 ÉLEVEURS ENGAGÉS
dans une stratégie de lutte contre la jussie sur les marais de l'Isac

SENSIBILISATION / FORMATION DES ÉLUS : 15 RENCONTRES DONT 7 NOUVEAUX MAIRES



1 EXPOSITION DE PHOTOS



1 SOIRÉE D'ANIMATION GRAND PUBLIC
à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides



1 SÉANCE du Comité de Pilotage



TEMPS FORTS 2020

Installation du nouveau Comité de pilotage Natura 2000

Le 2 octobre, le comité s'est tenu en présentiel à Rieux (40 participants). Cette séance a été l'occasion de désigner pour 3 ans Fabrice Sanchez, Président du Comité de Pilotage et de renommer l'EPTB Vilaine comme opérateur local. Dans la continuité des mandats précédents de Président, un Bureau de 12 élus a été constitué.



Journée mondiale des zones humides

Le 6 février, une soirée a été organisée au Cinémanivel de Redon avec la coopération du Syndicat de bassin versant de Chère-Don-Isac (SCDI) pour inaugurer une exposition d'un mois, de photos sur les zones humides (faune sauvage, paysages). 10 clichés d'un concours photos de 2019 sur le thème : « prairies des marais-émotion-fantaisie » y étaient exposés. La soirée a permis de communiquer sur des concours 2019 et d'annoncer les lauréats : concours de photos, de récits et Concours Général Agricole sur les prairies humides.



Soirée débat sur les enjeux « biodiversité » des sports de pleine nature

Le 20 février, avec la coopération d'Associations locales sportives et de loisirs, à Saint Perreux, 80 personnes étaient réunies pour participer à une soirée d'échanges sur les activités sportives de pleine nature et leurs incidences potentielles sur les milieux et espèces d'intérêt patrimonial. Une soirée riche en débats qui a permis de conclure à la pertinence d'établir une charte de bonnes pratiques pour le territoire des Marais de Vilaine.

NATURA 2000 ESTUAIRE ET BAIE DE VILAINE

Huitrier pie

TEMPS FORTS 2020

2 réunions avec les mytiliculteurs et agriculteurs

En juillet 2020, 1 réunion d'information a été organisée auprès des agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture (7 juillet) et une autre auprès des mytiliculteurs avec le Syndicat local des mytiliculteurs (6 juillet) : des occasions d'impliquer des acteurs économiques déterminants dans la démarche globale de protection de la biodiversité.



© F. Turrel

Sortie sur le terrain



Principales missions

Dans la perspective d'élaborer le Document d'Objectifs des sites Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine :

- ♦ Organisation et animation de groupes de travail techniques,
- ♦ Animation d'une démarche participative avec les acteurs du territoire,
- ♦ Coordination avec les acteurs institutionnels dont l'Office Français de la Biodiversité, CAP Atlantique, Département du Morbihan,
- ♦ Collecte, analyse et valorisation de données utiles à l'élaboration de l'état des lieux et des diagnostics (écologique, économique, organisation spatiale...).

CHIFFRES CLÉS

Principaux milieux et espèces de référence du site : vasières, récifs, herbiers marins, prés-salés et prairies humides, oiseaux des espaces marins et terrestre, loutre d'Europe, chauves-souris, poissons migrateurs.

7
COMMUNES
CONCERNÉES

1 RÉUNION
D'INFORMATION pour
LES AGRICULTEURS

2 GROUPES
DE TRAVAIL
THÉMATIQUES

4800
HECTARES
DONT 80%
D'ESPACE MARIN

4 NOUVEAUX
MAIRES
en 2020

1 DÉPARTEMENT

4 RÉUNIONS
TECHNIQUES
sur le terrain



SENSIBILISATION/
FORMATION
DES ÉLUS :
7 RENCONTRES

Des groupes de travail techniques constructifs

D'importantes réunions avec nos partenaires techniques (OFB, Cap Atlantique, associations locales...) ont été organisées pour s'accorder sur les enjeux écologiques des sites et leur hiérarchisation. Un groupe de travail spécifique sur la faune terrestre s'est tenu le 3 février et un autre sur les oiseaux le 15 décembre.

Edition d'un Flash Info

Le contexte sanitaire ne permettant pas d'organiser toutes les rencontres initialement envisagées, un document de communication a été publié en décembre 2020 et communiqué dans toutes les communes du site.

NATURA 2000 : Perspectives 2021

Création d'un site internet dédié aux sites Natura 2000 Estuaire, Baie et Marais de Vilaine. D'ores et déjà, nous vous invitons à le découvrir sur : <http://eptb-vilaine.n2000.fr/>

Lancement de la procédure de reconnaissance des marais de Vilaine comme site d'accueil d'importance européenne pour les oiseaux (perspective de classement ZPS).

Étude interne d'opportunité d'un label Ramsar pour le territoire « Marais et estuaire de Vilaine ».

Finalisation des diagnostics écologiques et socio-économiques pour les sites « Estuaire et Baie de Vilaine ».

Poursuite du dialogue territorial pour établir le programme d'actions du Document d'Objectifs « Estuaire et Baie de Vilaine ».

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA) ET COMPÉTENCES ASSOCIÉES - COORDINATION

Principales missions

Suivi, accompagnement, coordination, mise en réseau des opérateurs GEMA et compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses).

FUTURE ORGANISATION DES OPÉRATEURS DE BASSIN



EPTB-Vilaine
Créée le 27/08/2021
Sources : IGN - BD-Topo et BD-Carthage

- Bassin versant de la Vilaine
- Limite départementale
- Nouvelle Unité EPTB Amont de la Vilaine
- Limite Est/Ouest du territoire "Amont de la Vilaine"

TEMPS FORTS 2020

L'organisation des compétences Gemapi (et associées) est en pleine restructuration (cf. partie sur les futures unités est et ouest de l'amont de la Vilaine). Ces évolutions mobilisent notamment les personnes en charge de l'assistance aux opérateurs. La carte ci-dessous montre l'organisation future des opérateurs.

Bilan des besoins d'appui aux opérateurs

L'EPTB Vilaine a réalisé 9 entretiens auprès des technicien(ne)s de rivières dans les structures opératrices de bassin versant afin de recueillir les attentes en terme d'accompagnement pour la mise en œuvre de leurs actions. Ce bilan a permis de confirmer le besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des travaux sur les cours d'eau. Ils ont aussi contribué aux réflexions sur la préfiguration d'une cellule départementale d'appui sur les milieux aquatiques en Ile et Vilaine.

Développement de cyanobactéries sur un plan d'eau



Cela s'est traduit, à partir de janvier 2021, par le recrutement, par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, d'un animateur chargé d'apporter un appui technique aux techniciens de rivières.

Une démarche similaire a été réalisée auprès des chargé(e)s de mission agricole et bocage avec pour objectif également de mettre en avant les points d'attention pour une coopération efficace avec les maîtres d'ouvrages associés. Parmi les points qui en sont ressortis, on note la nécessité de développer du temps pour coordonner les maîtrises d'ouvrage associées et aller à la rencontre des agriculteurs pour porter à leur connaissance les enjeux à l'échelle de leur exploitation et le panel des actions mis en œuvre par l'opérateur bassin (milieux aquatiques, bocage, pollutions diffuses).

Ces bilans contribueront à la définition de l'évolution de nos missions d'assistance aux opérateurs GEMA et compétences associées et à la construction des futures stratégies notamment sur les unités de l'EPTB.

Suivi et accompagnement des opérateurs

L'EPTB suit les programmes d'actions des opérateurs. Dans certains cas, il est amené à contribuer à leurs travaux. En 2020, l'EPTB a accompagné le Syndicat de bassin versant du Meu pour préparer le lancement d'une étude en amont des retenues d'eau potable de la Chêze et du Canut nord.

Il s'agit d'une étude pilote intégrant un diagnostic de cours d'eau en tête de bassin, un diagnostic des phénomènes de transfert impactant les cours d'eau et des opportunités de restauration de zones humides. Si elle s'avère pertinente, elle pourrait être déployée sur d'autres territoires.

Deux sessions de formation suivies par 17 participants ont également été organisées pour permettre aux techniciens rivières et bocage de valider l'attestation d'intervention à proximité des réseaux, document nécessaire pour porter des travaux de restauration des cours d'eau et du bocage.

Sensibilisation sur les plans d'eau

Les étangs, par leur nombre et leur lien avec le réseau hydrographique, constituent une source importante d'altération de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Une plaquette de sensibilisation à destination des propriétaires de plans d'eau a été finalisée en 2020. Inspirée d'un document du SAGE Blavet, cette plaquette a été réalisée par l'EPTB en partenariat avec le Département d'Ille et Vilaine, l'Agence de l'eau, la DDTM et les opérateurs de bassins versants.

Perspectives 2021

La réorganisation des compétences Gemapi mobilisera à nouveau les agents (cf. partie sur les futures unités est et ouest de l'amont de la Vilaine).

Suivi et accompagnement des opérateurs

Sans attendre le transfert de compétence « gestion des milieux aquatiques », une étude préalable sera lancée dès 2021 sur le territoire de la Vilaine médiane actuellement sous compétence de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Cette étude sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB permettra de programmer les actions à inclure dans le futur contrat territorial de l'Unité Ouest.

L'EPTB proposera aussi deux formations visant à monter en compétence en « concertation » et à alimenter une culture commune sur le bassin versant de la Vilaine à destination des opérateurs.

GEMA ET COMPÉTENCES ASSOCIÉES - UNITÉ DE GESTION VILAINE AVAL

Principales missions

Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ont transféré à l'EPTB Vilaine la compétence Gestion des milieux aquatiques et les compétences associées bocage, ruissellement et pollutions diffuses.

L'EPTB Vilaine, avec la mise en place du service « Unité de Gestion Vilaine Aval », est désigné comme maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Vilaine aval.

Travaux de talutage (Bocage)



CHIFFRES CLÉS

LE TERRITOIRE S'ÉTEND SUR

2 RÉGIONS

3 DÉPARTEMENTS

4 EPCI

49 COMMUNES

IL REPRÉSENTE



890 km²

ET 1500 KM DE COURS D'EAU

TEMPS FORTS 2020

Le nouveau Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval de l'EPTB Vilaine s'est installé le 20 novembre 2020 à Nivillac. Yvon Mahé, Président sortant, a passé le relais à Alain Guihard, élu à l'unanimité. Un bureau composé des 5 délégués titulaires des 4 EPCI à l'EPTB a été mis en place.

L'équipe constituée de 4 agents s'est organisée et étoffée avec l'arrivée d'un chargé de mission agricole, Bertrand Caro, et d'un technicien milieux aquatiques, Derhen Collin.

Milieux aquatiques

Une étude diagnostic en régie est en cours sur le bassin versant du Saint-Eloi. Des investigations de terrain pour décrire les milieux aquatiques et leur fonctionnement ont eu lieu de juillet à novembre afin de construire un programme d'actions pour des travaux dès 2022 (morphologie et continuité). 225 km de cours d'eau ont été parcourus.

Des travaux en faveur des milieux aquatiques ont également eu lieu sur les bassins versants :

- ◆ du Canut : effacement de seuil, déconnexion d'un étang sur cours d'eau, remise du cours d'eau dans son lit d'origine sur 575 ml à Saint-Just. Des travaux en partie réalisés en régie avec pelleuse, bûcheronnage et élagage ont également permis la création de 10 mares sur les communes de Sixt sur Aff, Renac, Saint Just...

Création d'une mare



Effacement d'un seuil



- ◆ du Trevelo : reprise du gabarit d'un cours d'eau et création d'une mare sur source à Caden, remise du cours d'eau dans son lit d'origine sur 500 ml avec remise en pâture de la parcelle exploitée en maïs à Allaire, restauration de la continuité sur des petits ouvrages de franchissement à Caden et Péaule...



Restauration de la continuité sur un petit ouvrage de franchissement

Pollutions diffuses

Sur ce volet, la mission consiste à cibler les enjeux du territoire et les priorités pour agir sur la qualité de l'eau afin de construire un programme d'actions en maîtrise d'ouvrage partagée avec les acteurs agricoles (programme qui sera mené dans le second contrat 2023-2025). Suite à son arrivée au second trimestre, le chargé de mission a travaillé sur l'état des lieux et le diagnostic de juin à novembre et sur la définition des enjeux et des priorités en décembre. Ce travail conditionnera la stratégie qui sera élaborée par la suite.

Bocage

En 2020, 1 800 ml de talus avant plantation ont été réalisés. Les travaux ont lieu de mi-septembre à mi-octobre sur les communes de Nivillac, Saint Dolay, Renac et Saint-Just.

Les travaux de préparation du sol ont eu lieu de début à mi-novembre (travail de sol avant plantations à plat : 7 000 ml, travail de sol et billonnage avant plantations sur billons : 3 000 ml).

Enfin, on décompte 10 km de haies plantées et des plants « label végétal local ».

Une convention de partenariat a été signée avec le CPIE Val de Vilaine pour des chantiers pédagogiques de plantation de haies avec les écoles et de la sensibilisation et formation du grand public sur le bocage.

Communication

Des panneaux de chantiers bocage et milieux aquatiques ont été réalisés, ainsi que des flash info à destination des communes et des EPCI pour informer au fil de l'eau des études et des travaux en cours.

Participation à la Journée mondiale des zones humides en février 2020 : concours de nouvelles Plum'eaux (médiathèque de Redon), balade contée et musicale (Office de tourisme de Redon - Bains sur Oust), Exposition libellules.

TABLEAU DE BORD 2020

THÈME	COÛT	INDICATEURS
ANIMATION COMMUNICATION	317 000 €	+ 2 poste (6,5 postes UGVA) 2 comités Vilaine aval 5 comités techniques Concertation : 50aine agriculteurs/propriétaires 10aine propriétaires moulins 12 panneaux
MILIEUX AQUATIQUES	286 117 €	1 déconnexion de plan d'eau 1475 ml cours d'eau restauré 11 mares restaurés 10 ouvrages de franchissement (posés ou remplacés) 228 km cours d'eau diagnostiqués
CONTINUITÉ	15 270 €	1 arasement seuil 1 étude moulin
BOCAGE	53 865 €	10 km haies plantés
SUIVI QUALITÉ D'EAU ET SUIVIS BIOLOGIQUES	18 384 €	15 stations prélevées 11 campagnes prélèvement Acquisition matériel de mesure

Perspectives 2021

Les actions de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques se poursuivent selon la feuille de route établie. Parmi les projets à venir, nous pouvons noter l'établissement d'une stratégie partagée sur les « pollutions diffuses », la définition de ses instances de suivi et de son pré-programme d'actions. Est également prévue l'instruction de la déclaration d'intérêt général déposée en 2020 en vue de procéder aux travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant des marais de Redon et des marais de la Vilaine. Enfin, des travaux ambitieux sont envisagés avec notamment une remise à ciel ouvert dans le centre de Pipriac, et des travaux d'effacement d'ouvrages sur le Saint-Eloi.

GEMA ET COMPÉTENCES ASSOCIÉES FUTURES UNITÉS EST ET OUEST DE L'AMONT DE LA VILAINE

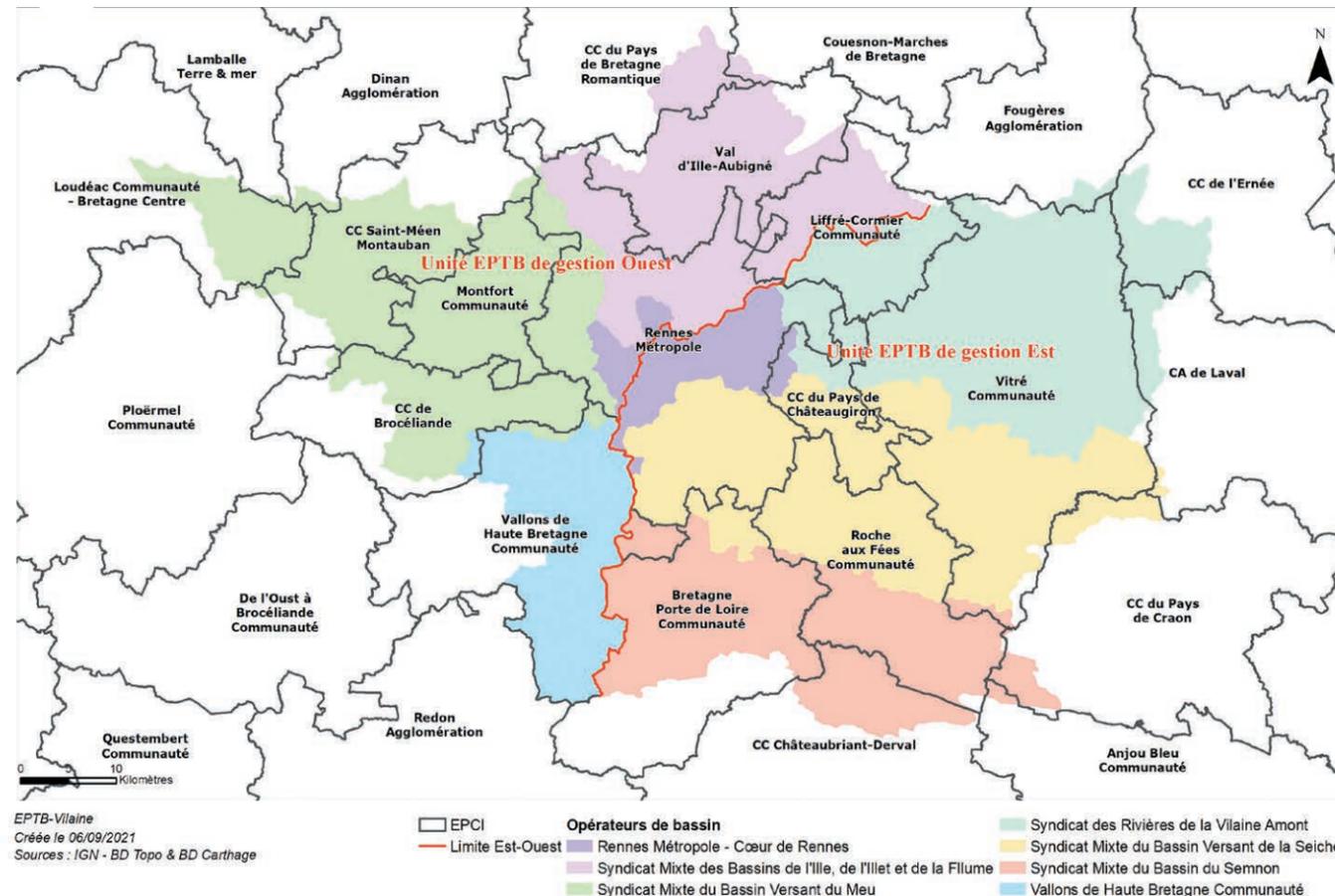
Principales missions

Une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine s'est initiée à l'été 2019. En février 2020, les délégués des EPCI membres de l'EPTB Vilaine concernés se sont prononcés favorablement pour un scénario de transfert de ces compétences au sein de l'EPTB Vilaine en deux unités Est et Ouest. Plusieurs actions se sont alors engagées avec une perspective de mise en place des unités et de transfert des agents des syndicats de bassins versants qui vont être dissous (Semnon, Seiche, Rivières de la Vilaine amont, Ille-et-Illet-Flume, Meu) à l'EPTB Vilaine au 1^{er} janvier 2022.

Une montée de l'ambition avec un objectif égal à celui du programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire-Bretagne.



LES OPÉRATEURS DE BASSIN ACTUELS ET LES EPCI DU TERRITOIRE DE L'AMONT DE LA VILAINE



TEMPS FORTS 2020

La conférence des Présidents, lieu de débat des orientations stratégiques pour piloter l'action sur le territoire amont de la Vilaine, s'est installée le 29 septembre en présence de Mme la Préfète d'Ille-et-Vilaine et des services de la Préfecture, des Président(e)s de l'EPTB et des EPCI de l'amont de la Vilaine concernés et adhérents à l'EPTB, des Vice-présidents de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, des Directeurs de l'Agence de l'eau délégation Armorique et de la DDTM d'Ille-et-Vilaine. Il en est ressorti les points suivants :

- ◆ Un constat partagé d'un état très fortement dégradé des masses d'eau de ce territoire et la reconnaissance de l'eau comme un des enjeux majeurs pour pouvoir se développer demain ;
- ◆ Le souhait d'une organisation robuste des compétences GEMA et associées au sein des deux unités Est et Ouest de l'EPTB Vilaine ;
- ◆ Une clé de financement « 70% population / 30% superficie » dans un principe de solidarité ;
- ◆ Une montée de l'ambition avec un objectif égal à celui du programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire-Bretagne ; un appui technique et financier par l'Agence de l'eau à cette hauteur ;
- ◆ Un appui des services de l'État dans la mise en place de cette organisation ;
- ◆ Un appui en termes financier et d'ingénierie (outils fonciers, ...) du département d'Ille-et-Vilaine ;
- ◆ La mise en place d'une réponse territorialisée assurant proximité et lisibilité.

Le Comité Syndical de l'EPTB Vilaine s'est installé le 06 novembre avec ses nouveaux délégués des EPCI. Messieurs Jean Ronsin et Pascal Hervé ont respectivement été élus Vice-Présidents pour la préfiguration des unités Ouest et Est.

Concernant l'organisation opérationnelle, le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a été missionné en juin pour nous accompagner dans sa construction. La phase d'état des lieux a été restituée en novembre. Afin d'assurer une cohésion et de construire une nouvelle identité, un consensus est apparu pour la mise en place d'un siège unique par unité.

CHIFFRES CLÉS

TERRITOIRE AMONT DE LA VILAINE :
4 230 km²

5
SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS

RÉFLEXION INITIÉE mi-2019 pour un transfert effectif au 1^{er} JANVIER 2022

27
AGENTS

12
EPCI MEMBRES DE L'EPTB VILAINE

Une clé de financement entre les EPCI
70 % DE LA POPULATION
POUR 30 % DE LA SUPERFICIE.



Présentation du schéma organisationnel des unités Vilaine Amont au Personnel (et futur personnel) de l'EPTB.

Perspectives 2021

Le transfert est prévu au 1^{er} janvier 2022.

Les Comités Territoriaux Est et Ouest « à blanc », ainsi que leurs Bureaux, futures instances de gouvernance seront mises en place dès janvier 2021.

La construction des protocoles de transfert des compétences par unité et de leurs programmes financiers va se dérouler durant l'année 2021.

Le travail avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine et les syndicats sur l'organisation des ressources humaines va se poursuivre avec plusieurs ateliers de co-construction. Il est prévu de proposer une organisation des équipes des unités à la fin du premier trimestre et d'engager les recrutements sur les nouveaux postes à l'été 2021.

L'intégration de 27 agents au sein de l'EPTB Vilaine composé de 45 agents impliquera également des modifications de l'organisation de l'EPTB.

L'EAU POTABLE

Principales missions

- ♦ Maîtrise d'ouvrage de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel et de l'infrastructure de transport associée (220 km de canalisations, 2 châteaux d'eau, 2 stations de surpression).
- ♦ Suivi du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la maintenance du patrimoine (d'une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2009).
- ♦ Pilotage des études et travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage EPTB : restructuration de l'usine, interconnexions de sécurisation...

Usine de Férel : fin des travaux de la tranche ferme (mise en route en octobre 2020)



CHIFFRES CLÉS



CAPACITÉ DE PRODUCTION DE L'USINE
90 000 m³/j

VOLUMES

- ♦ Volumes pompés en Vilaine : **20,1 millions de m³**
- ♦ Volumes distribués : **Total : 18,4 Mm³**
 - Vers la Loire-Atlantique : **12,1 Mm³ (65,5%)**
 - Vers le Morbihan : **4,2 Mm³ (23,1%)**
 - Vers l'Ille-et-Vilaine : **2,1 Mm³ (11,4%)**

RECETTES D'EXPLOITATION

- ♦ Recette globale : **9,4 M€ HT**
- ♦ Part EPTB : **5,1 M€ HT**
- ♦ Part délégataire : **3,6 M€ HT**
- ♦ Redevance Agence de l'Eau : **0,7 M€ HT**
- ♦ Prix moyen : **0,51 € HT/m³**

JOURNÉE DE POINTE :

85 894 m³
LE 7 AOÛT



1 RÉUNION DU COLLÈGE EAU POTABLE
Le 12 février



TEMPS FORTS 2020

Gouvernance

Le contexte sanitaire a fortement impacté le fonctionnement du Collège Eau Potable, qui n'a pu se réunir qu'une fois en 2020 (le 12 février).

A la suite des élections du mois de mars, une nouvelle gouvernance s'est mise en place avec un renouvellement de plus de 50% des membres du Collège, désormais présidé par Bernard Le Guen, délégué de Cap Atlantique et Vice-Président de l'EPTB en charge de l'eau Potable et des Grands Ouvrages.

Production

18,4 millions de m³ ont été distribués en 2020, en phase avec la moyenne observée depuis le début du contrat.

Une baisse de la demande a été observée au printemps, malgré un temps chaud et sec (impact du confinement), puis un pic de production au mois de décembre, lié à une forte sollicitation de la Carene.

Qualité de l'eau

Restructuration de la filière de traitement : les travaux de la tranche ferme ont été réceptionnés en octobre. L'usine dispose désormais d'un process performant pour l'élimination des pesticides.

Révision du périmètre de protection : les études préalables à la réalisation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (étude technico-économique et état parcellaire) ont été finalisées à l'automne.

Nouvelle filière boues : une étude a été réalisée en 2019/2020 pour une mise à niveau de notre filière de valorisation des boues. La solution retenue est l'épandage agricole.

Délégation de service Public

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser le bilan du contrat actuel, l'étude comparative des solutions et la préparation du futur mode de gestion a été attribuée au groupement de bureaux d'études COGITE-SCE.

Réservoirs

Après Kerrouault en 2019, les échelles de sécurité ont été renouvelées et mises aux normes sur le réservoir de Lanterne. Les travaux, réalisés par l'entreprise SAUZET, ont été réceptionnés au mois de septembre.



Perspectives 2021

Contrôle sanitaire

Dans un avis du mois de janvier 2021, l'ANSES a classé pertinentes deux nouvelles molécules, le Métolachlore ESA et le métolachlore NOA. Ces métabolites (sous-produits de dégradation) du métolachlore, un herbicide, seront intégrés au contrôle sanitaire à compter du mois d'avril 2021 et devront respecter les limites de qualité pour les pesticides. La nouvelle filière de traitement de l'usine mise en service en octobre 2020, doit permettre de les éliminer.

Fin du contrat de Délégation de Service Public

L'année 2021 sera consacrée au bilan du contrat actuel (qui se termine le 31 décembre 2023) et à la préparation de l'avenant de fin de contrat, qui devra notamment intégrer la modification de périmètre avec la nouvelle filière de traitement de l'usine et les deux premières tranches de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, mises en service en 2010 et 2012.

Usine de Vilaine Atlantique

Travaux de restructuration : la tranche conditionnelle (traitement UV, bâche de contact chlore et de neutralisation finale) devrait démarrer au mois d'octobre, avec une réception programmée en mai 2023.

Révision du périmètre de protection : le dossier de Déclaration d'Utilité Publique sera déposé en octobre pour une enquête à organiser en fin d'année.

Nouvelle filière de valorisation des boues : les études avant-projet et réglementaires seront réalisées en 2021, pour une mise en œuvre à partir de 2022.

Travaux de sécurité : l'usine étant classée Point d'Importance Vitale, d'importants travaux de mise en sécurité (contrôle d'accès, anti-intrusion, cybersécurité) sont à réaliser. La consultation sera organisée en 2021, pour une mise en œuvre étalée sur 2022-2023.

Aqueduc Vilaine Atlantique (3^{ème} tranche)

Nous sommes toujours en attente du jugement suite au recours déposé par l'association Eau et Rivière de Bretagne, qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

LES OUVRAGES DE LA VILAINE AVAL

Principales missions

Exploitation et maintenance

- ◆ Barrage d'Arzal et ouvrages annexes (vannages de l'Isac et du Trevelo)
- ◆ Pont mobile de Cran à Saint-Dolay

Lutte contre l'envasement

- ◆ Réalisation en régie de travaux de dragage ponctuels dans l'estuaire de la Vilaine : ports de Tréhiguer et de Camoël, chenaux d'accès au chantier de Tréhudal et à l'écluse d'Arzal.
- ◆ Exploitation et maintenance du navire « Rotodévaseur » dédié aux dragages : le Rochevilaine

Plateformes d'accès aux piles



CHIFFRES CLÉS



Ecluse d'Arzal

12 083
PASSAGES



Pont de Cran

1 353
PASSAGES

Environ
40 000 m³
DE VASE remis en
suspension dans l'estuaire



Environ **500 heures**
de DRAGAGE effectif sur l'année

TEMPS FORTS 2020

Barrage d'Arzal

La révision générale des vannes entamée en 2016 devait se terminer en 2020 avec la vanne N°2. Pour cause de Covid-19, le chantier a été ajourné et décalé à 2021. La solution technique de confortement des gabions a été validée.

Un nouveau rideau de protection sera mis en place, composé de pieux entre lesquels seront glissées des palplanches. Les travaux seront échelonnés sur plusieurs années, avec une première phase à réaliser sur la partie aval du barrage, la plus abîmée, d'ici 2024. Le budget prévisionnel est de 8,55 M€ HT, dont 3,05 M€ HT pour la partie aval.

Des plateformes d'accès ont été installées sur chacune des piles du barrage. L'accès aux équipements mécaniques de manœuvres des vannes est désormais possible par l'extérieur en sécurité.

Écluse

Une rénovation de l'ensemble du circuit d'éclairage a été réalisée. Les anciens luminaires ont été remplacés par un système à LED, beaucoup moins énergivore et avec un confort visuel amélioré. Au premier semestre, le trafic a été fortement perturbé : aux 48 jours de fermeture pour cause de crue entre le 1^{er} janvier et le 15 mars, ont succédé deux mois de fermeture complète pour cause de Covid19. Au total, entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, l'écluse a été fermée 101 jours, soit 66 % du temps.

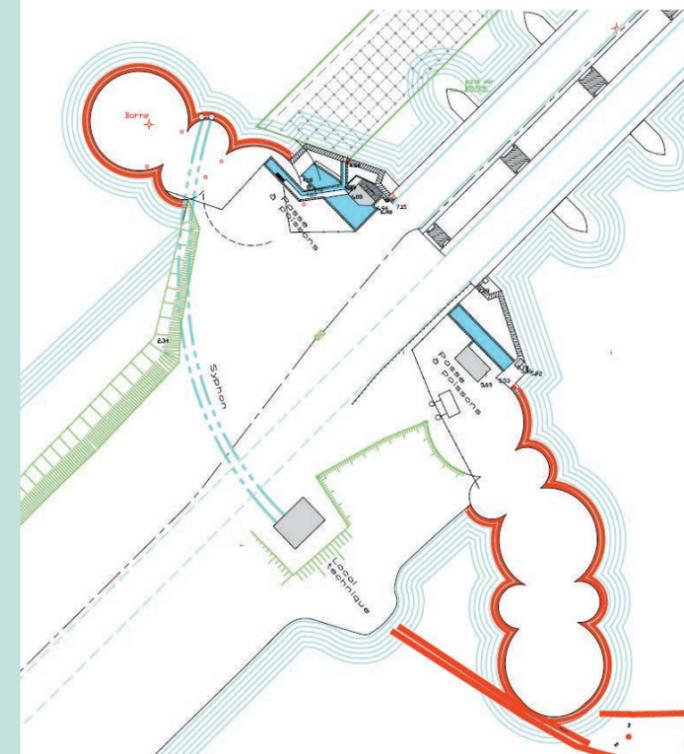
Le Rochevilaine

L'arrêt technique annuel a été mis à profit pour une révision complète du circuit hydraulique : pompes, huile et flexibles. Le chantier ayant démarré en retard (les mois d'avril/mai, traditionnellement consacrés à la maintenance, ont été neutralisés par le confinement), les travaux n'ont pu être réceptionnés qu'en juillet.

Dragage dans l'estuaire

L'année 2020 a été difficile pour le Rochevilaine : une avarie survenue fin janvier a conduit à arrêter prématurément la saison. Le confinement ayant retardé les opérations de maintenance qui étaient programmées, la reprise des dragages n'a pu se faire qu'au mois d'août.

Solution technique pour le confortement des gabions du barrage



Perspectives 2021

Barrage d'Arzal

La révision complète de la vanne N°2, décalée d'un an pour cause de Covid19, aura lieu entre avril et novembre et clôturera cette importante opération entamée en 2016.

Sans répit, il faudra enchaîner avec la rénovation des gabions : le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué au deuxième semestre, pour un démarrage des travaux envisagé au plus tôt en 2023.

Rochevilaine

Pas de gros travaux au menu 2021 pour le rotodévaseur, uniquement des opérations de maintenance courante : carénage, révision des hélices et des moteurs de fraise, petites réparations, etc...

2^{ème} écluse

Le cabinet Artelia a été missionné en 2020 pour étudier des pistes d'optimisation à la réalisation d'une nouvelle écluse anti-salinité au barrage d'Arzal. La feuille de route était d'identifier de possibles alternatives au projet initial (une écluse neuve de même gabarit que l'écluse actuelle, pour un montant de travaux estimé à 21 M€ HT), permettant de limiter les coûts d'investissement sans dégrader le niveau de service (notamment sur la maîtrise des entrées d'eau salée en Vilaine et l'amélioration des conditions d'accès à l'estuaire pour les plaisanciers).

Les conclusions de cette étude étaient attendues pour la fin de l'année dernière, elles seront présentées aux élus et discutées avec l'ensemble des partenaires courant 2021.

LES OUVRAGES DE LA VILAINE AMONT

Principales missions

- ◆ Gestion et exploitation des trois barrages de Vilaine Amont (Haute Vilaine, Valière et Cantache), dans le respect de leurs multiples usages : prévention des inondations, production d'eau potable, soutien d'étiage, activités de loisirs.
- ◆ Gestion différenciée des abords avec comme objectif la préservation de la biodiversité par la mise en œuvre de fauches et de broyages tardifs (entre juillet et septembre).
- ◆ Pilotage de l'ensemble des marchés (études, travaux, entretien, surveillance...) liées la gestion de ces trois barrages.
- ◆ Animation des comités annuels de concertation et d'échange avec les différents partenaires : Comité de Suivi et Comité des Usagers.

Retenue et réservoir de sécurité "tulipe" du barrage de La Valière



Barrage de la Cantache en crue



CHIFFRES CLÉS



MISE EN SERVICE DES BARRAGES

- ◆ Valière : 1978
- ◆ Haute Vilaine : 1982
- ◆ Cantache : 1995



BASSIN VERSANT TOTAL CONTRÔLÉ 331 km²

- soit 58 % des apports à Châteaubourg et 39% à Cesson Sévigné
- ◆ Valière : 67 km²
- ◆ Haute Vilaine : 124 km², soit 80% des apports à Vitré
- ◆ Cantache : 140 km²



VOLUME UTILE TOTAL 19,8 Mm³

- ◆ Valière : 5,7 Mm³
- ◆ Haute Vilaine : 7,3 Mm³
- ◆ Cantache : 6,8 Mm³



Environ **160 000** HABITANTS de l'est du Département d'Ille et Vilaine alimentés en eau potable à partir des barrages (directement ou indirectement).



Entretien des parements du barrage de la Haute Vilaine

TEMPS FORTS 2020

2020 est la première année de pleine propriété des barrages pour l'EPTB Vilaine. Jusqu'au 31 décembre 2019, ils appartenait au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. Un grand nombre de marchés pluriannuels qui arrivaient à échéance ont dû être renouvelés : gestion hydraulique, gestion des abords, broyage et fauchage, auscultation topographique, interprétation des mesures d'auscultation et réalisation des Visites Techniques Approfondies, entretien des clôtures... Au premier janvier 2021, la quasi-totalité de ces contrats ont été renouvelés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine.

En parallèle, un projet important a démarré au mois de février : la réalisation du dossier d'autorisation pour régulariser l'Aménagement Hydraulique constitué par les trois barrages au titre de la Prévention des Inondations. La mission a été confiée au cabinet ISL. Pour pouvoir bénéficier d'une procédure simplifiée (sans enquête publique), le dossier doit être déposé à la Police de l'Eau avant le 30 juin 2021.

Perspectives 2021

Le dossier d'autorisation des 3 barrages au titre des Aménagements Hydrauliques devra être déposé au guichet unique de la Police de l'Eau d'Ille et Vilaine pour instruction par les services de l'État, avant le 30 juin 2021.

Un relevé bathymétrique complet des trois retenues sera engagé, dans le but d'actualiser les courbes hauteur/volume et d'estimer de manière plus précise les volumes de vase stockés dans chacune d'entre elles. La consultation sera organisée au deuxième semestre, pour un démarrage des prestations fin 2021/début 2022.

Un programme de travaux d'entretien des équipements électromécaniques des trois barrages (vannes, garde-corps...) sera engagé. Le marché sera attribué fin 2021, pour une réalisation échelonnée sur trois ans (de 2022 à 2024).

LES INONDATIONS

Principales missions

Les actions socles

Animation territoriale

- ◆ Volet inondation du SAGE Vilaine
- ◆ Pilotage de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du bassin de la Vilaine
- ◆ Pilotage du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vilaine

Actions menées à l'échelle du bassin versant

- ◆ Études générales : hydraulique, ruissellement, topographie, veille sur le changement climatique...
- ◆ Information préventive : pose de repères de crues...
- ◆ Élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde : assistance aux communes et organisation d'exercices de simulation
- ◆ Intégration du risque dans les documents et les opérations d'urbanisme
- ◆ Opérations de réduction de la vulnérabilité (logements, équipements publics, entreprises)

Inondations - Damgan janvier 2021



TEMPS FORTS 2020

Hydrologie

L'hiver 2019-2020 a été caractérisé par une pluviométrie soutenue ayant engendré une crue significative en décembre 2019 (130 logements et une quinzaine d'activités inondés, principalement sur les secteurs de Guipry-Messac et Pacé).

L'hiver 2020/2021 a été plus calme : malgré une pluviométrie cumulée significative entre novembre et février, les crues successives sont restées dans des standards de saison, sans dégâts majeurs à déplorer.

Diagnostic de la clinique de Bruz

La clinique du Moulin à Bruz est exposée aux inondations de la Seiche. L'EPTB a réalisé le diagnostic de vulnérabilité en partenariat avec la direction de l'établissement et en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, les Services de l'État et Rennes Métropole. Il a permis d'identifier les points les plus sensibles et de définir des mesures techniques et opérationnelles visant la sécurité des personnes (patients et employés) et la continuité de service.

Approbation du PAPI Vilaine 2020-2025

Déposé en juillet 2019 auprès des services de l'État, il a fait l'objet d'une instruction régionale qui a duré 9 mois, a été présenté en Commission Inondation du Plan Loire le 14 février 2020 et validé en Commission Mixte Inondation le 3 juillet, ce qui a permis de signer la convention opérationnelle le 10 novembre 2020.

Il comporte 64 actions (dont 48 sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB) pour un budget global de 8,5 M€ HT.

Inondations Châteaubourg



CHIFFRES CLÉS

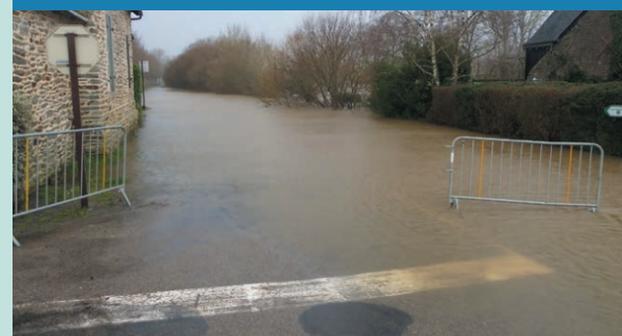


18 000
bâiments recensés
en zone inondable



307
REPÈRES
DE CRUE POSÉS

160 COMMUNES
COUVERTES
par un Plan de Prévention des Risques
Inondations (PPRI) ou Littoraux (PPRL)



Inondations Malestroit

Perspectives 2021

Réalisation d'une étude globale de ruissellement à l'échelle du bassin de la Vilaine.

Mise en œuvre des premiers travaux d'adaptation aux submersions marines de logements sur la ville de Damgan.

Déploiement de l'opération d'adaptation des logements aux inondations sur le bassin de la Vilaine : cahier des charges et consultation des entreprises.

Les actions à la carte

Exercice de la compétence « Prévention des Inondations » pour le compte des intercommunalités l'ayant transférée à l'EPTB Vilaine :

- ◆ Gestion des ouvrages ayant une fonction de protection contre les inondations (digues et barrages) : suivi réglementaire, maintenance, surveillance, améliorations. L'EPTB engage sa responsabilité sur la performance de ces ouvrages ;
- ◆ Maîtrise d'ouvrage d'actions locales : études et travaux. Gestion d'ouvrages hydrauliques n'ayant pas de fonction « Inondation », dans le cadre de conventions de délégation élaborées au cas par cas.

TEMPS FORTS 2020

Transfert de la compétence PI :

8 nouveaux protocoles de transfert ont été signés : Vitré Agglomération, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, CC de Liffré-Cormier, Pontivy Communauté, Questembert Communauté, CC de la Région de Blain et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

En parallèle, 4 protocoles ont été mis à jour : Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, CC de Châteaubriant-Derval et CC de la Région de Nozay.

Mise en œuvre de la gestion opérationnelle des ouvrages transférés :

- ◆ Visites de surveillance trimestrielles réalisées en régie ;
- ◆ Marchés d'entretien (fauche de la végétation, reprises de maçonnerie) avec des entreprises spécialisées ;
- ◆ Conventions avec les villes de Damgan et Saint-Nicolas-de-Redon pour la mise en œuvre des protections amovibles par les services techniques ;
- ◆ Mise en place des outils de suivi pour chaque ouvrage (dossier d'ouvrage, registre, rapports de visites de surveillance...).
- ◆ Rodage de l'astreinte de sécurité (5 personnes) pour surveiller de manière renforcée les ouvrages en période de crue (y compris week-ends et jours fériés).

PAPI 3 :

Réalisation de la double étude de protection contre les inondations à Redon et Saint-Nicolas de Redon pour une finalisation attendue en 2021.

Rédaction des cahiers des charges et consultation pour la réalisation des premières actions sur les secteurs d'Arc Sud Bretagne et Châteaubriant-Derval.



CHIFFRES CLÉS

19 
INTERCOMMUNALITÉS
 ont transféré la compétence
 « Prévention des Inondations »
 à l'EPTB Vilaine.



**LES OUVRAGES
 HYDRAULIQUES
 GÉRÉS PAR L'EPTB VILAINE**

- ◆ 2 systèmes d'endiguement à Saint-Nicolas de Redon et Damgan
- ◆ 1 aménagement hydraulique constitué de 4 barrages situés sur la Chère amont
- ◆ 1 barrage situé sur le Don à Moisdon-la-Rivière
- ◆ Les ouvrages multi usages ayant une fonction « inondation » : barrage d'Arzal, 3 barrages de Haute Vilaine (intégrés dans les missions SOCLE)



Inondations Haute Vilaine

Inondations Soudan - Nid Coquet

Perspectives 2021

Concrétisation du transfert de la compétence « PI » avec 3 nouvelles intercommunalités :

Erdre et Gesvre, Roche aux Fées Communauté et Val d'Ille Aubigné.

Sur les 3 intercommunalités du bassin du Meu :

Démarrage de l'étude de ralentissement des crues.

Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval :

- ◆ Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et la régularisation des ouvrages de la Chère et le confortement du barrage de Moisdon-la-Rivière
- ◆ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les nouveaux sites de ralentissement des crues projetés sur la Chère amont
- ◆ Pré-étude de solutions locales de protection contre les inondations à Issé et Villepot.

Redon Agglomération :

- ◆ Régularisation des digues de Saint-Nicolas de Redon en système d'endiguement
- ◆ Avant-projet d'une solution de protection de l'île de Redon

Communauté de Communes de la région de Blain :

- ◆ Consultation des entreprises pour régulariser le barrage du Courgeon en aménagement hydraulique

Arc Sud Bretagne - Démarrage de l'étude pour :

- ◆ Régulariser la digue de la grande plage de Damgan en système d'endiguement ;
- ◆ Créer un nouveau système d'endiguement à l'entrée du bourg de Damgan ;
- ◆ Étudier la protection d'un établissement de santé à Billiers.



Inondations Soudan Chère

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET MOYENS INFORMATIQUES

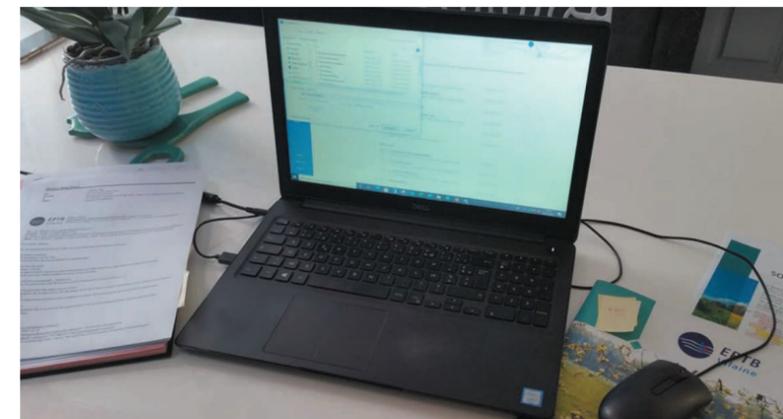
Principales missions

Acquisition des données

- ◆ Fonctionnement de nos ouvrages (barrage, ouvrages, usine, feeders, etc.).
- ◆ Données hydrologiques qualitatives et quantitatives. Base de données patrimoine de l'EPTB.
- ◆ Bases de données topographiques et bathymétriques.
- ◆ Inventaires liés au SAGE (zones humides, cours d'eau, plantes invasives, bocages, etc.).

Gestion et traitement des données

- ◆ Bancarisation, sauvegarde, intégrité de la donnée.



Poursuite du télétravail

Valorisation et diffusion

- ◆ Poursuite de la mise en place d'outils web spécifiques (SIVA, Géoportail), création de sites Internet, partenariat avec les plateformes partenaires (Géobretagne...).

Administration réseau

- ◆ Mise à disposition des moyens et ressources informatiques.
- ◆ Suivi des configurations et de l'architecture réseau.
- ◆ Sécurisation et protection de l'infrastructure et des données.
- ◆ Appui aux structures de bassin versant pour des projets spécifiques :
 Mise en place de cartographie Web, développement de site Internet, création de stations de mesure, besoin de levés topographiques ou bathymétriques.

TEMPS FORTS 2020

◆ Télétravail - COVID

Du fait de la crise sanitaire, on a pu noter en 2020 une forte augmentation de l'acquisition de postes informatiques pour la mise en place du télétravail ; les agents de l'EPTB Vilaine qui peuvent télétravailler sont tous équipés d'un PC portable.

◆ Formation Outils Collaboratifs - Télétravail

En septembre 2020, le personnel a été formé aux outils collaboratifs (visio-conférences...)

◆ Fin de la Migration de la Supervision des Barrages de Haute-Vilaine.

Fin mars 2020, la migration de la supervision des Barrages de la Haute Vilaine a pris fin techniquement (Télécommunication et informatique).

La migration de la télécommunication a été complexe en raison de la continuité de service de la supervision.

CHIFFRES CLÉS

38 
ordinateurs
PORTABLES

20 
ordinateurs
FIXES

Achat d'
1 SERVEUR 
 de calculs dédié à la modélisation

Perspectives 2021

Préparation et intégration des 5 syndicats (homogénéisation du SI, centralisation, organisation des données, interconnexion des différents sites).

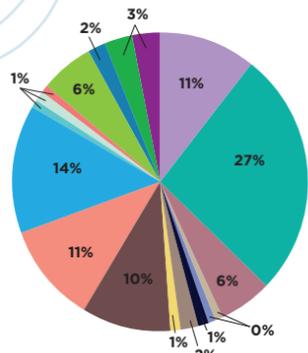
LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Principales missions

Élaboration du Document d'orientations Budgétaires (DOB)

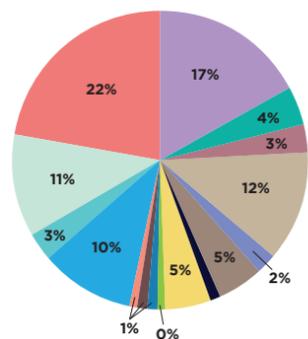
Élaboration du budget principal et du budget eau potable

Prospectives budgétaires



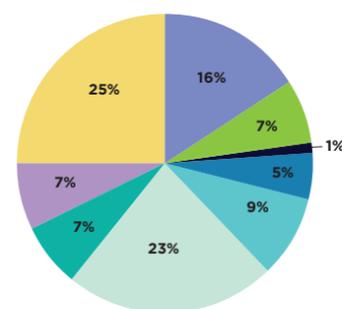
BP Dépenses : 9 782 740 €

Administration générale : 1 035 k€	Protocole GEMA : 1 048 k€
Ouvrages Vilaine Aval : 2 600 k€	Charges de personnel : 1 395 k€
Ouvrages Vilaine Amont : 567 k€	Charges de personnel ouvrages Vilaine Amont : 140 k€
Actions SAGE : 76 k€	Charges de personnel PI Socle : 80 k€
Programme Bathy : 27 k€	Charges de personnel PI à la carte : 110 k€
Actions Natura 2000 Marais : 32 k€	Charges de personnel GEMA Socle : 560 k€
Cellule planification : 209 k€	Charges de personnel GEMA à la carte : 240 k€
Prévention des inondations socle : 112 k€	Déficit Inv.reporté : 341 k€
Protocole PI : 942 k€	Dettes : 269 k€



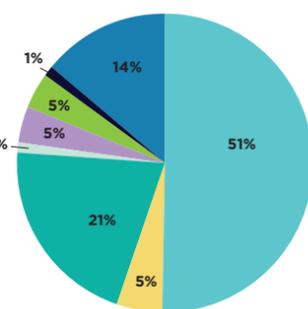
BP Recettes : 9 966 000 €

Excédent reporté : 1 712 k€	Subvention Natura 2000 marais : 29 k€
Autofinancement : 445 k€	Subvention Natura 2000 baie de V : 93 k€
FCTVA : 326 k€	Subventions PI Socle : 99 k€
Participations statutaires : 1 200 k€	Subventions protocoles PI : 149 k€
Autres participations : 225 k€	Contributions protocoles PI : 1 040 k€
Participation CD 35 ouvrages : 449 k€	Subventions protocoles GEMA : 308 k€
Produits et gestion : 78 k€	Contributions protocoles GEMA : 1 062 k€
Subventions socle : 547 k€	Versement budget Eau Potable : 2 205 k€



Dépenses Budget Eau potable BP : 15 857 €

Verst au Budget Principal : 2 600 k€	Travaux Usine de Férel : 3 588 k€
Fonctionnement des services : 1 077 k€	Créances sur transfert TVA : 1 110 k€
Autres charges : 70 k€	Dettes : 1 153 k€
Redevance Agence de l'Eau : 820 k€	Opérations de tirage (CACIB) : 4 000 k€
Investissements courants : 1 440 k€	



Recettes Budget Eau potable BP : 28 061 €

Excédents reportés : 14 184 k€	Transfert TVA : 1 110 k€
Capitalisation 1068 : 1 242 k€	Créances sur transfert TVA : 1 110 k€
Ventes d'eau : 6 000 k€	Créance publique : 300 k€
Locations-Subventions : 115 k€	Opération de tirage (CACIB) : 4 000 k€

TEMPS FORTS 2020

Compte administratif 2020

La dotation statutaire des Départements, des EPCI et des Syndicats d'eau est une ressource essentielle du budget principal de l'EPTB Vilaine. Le montant de cette dotation est passé de 1 500 000 € en 2018 à 1 200 000 € en 2020, à hauteur de 720 000 € pour les EPCI, 300 000 € pour le Collège Eau Potable et 180 000 € pour les Départements / Régions.

Les activités 2020 ont été impactées par la crise sanitaire. Les actions « à la carte », en augmentation malgré cette dernière, ont été financées par les EPCI.

Budget Principal

L'exercice 2020 n'a pas été réalisé conformément aux prévisions. En raison de la crise sanitaire, les travaux sur la dernière vanne du barrage d'Arzal (1.7 M€) ont été ajournés, les projets / actions liés à la prévention des inondations ont été différés faute de validation du PAPI 3.

Malgré une année atypique, l'effort continu de resserrement des dépenses de gestion et d'optimisation des recettes a permis de porter le fonds de roulement à près de 2 M€ et ainsi préparer les futurs exercices.

Budget Eau Potable

Le versement des compensations dues au budget principal représente 55 % du budget de fonctionnement ; les investissements passent à 40 % (55% en 2019).

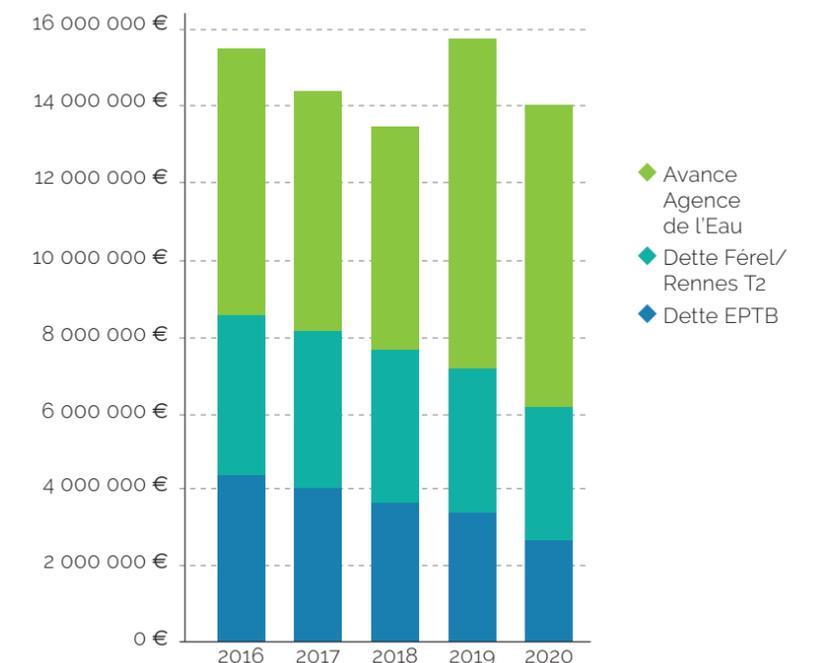
Subventions

Les actions de l'EPTB en 2020 ont été financées par plusieurs partenaires extérieurs dont : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 553 000 € d'aides, la Région Bretagne (dont le Feeder) et Pays de Loire pour respectivement 169 000 € et 21 000 € d'aides. Le Département du Morbihan et celui des Côtes d'Armor, pour respectivement 14 000 € et 7 000 €.

AMORTISSEMENT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020



MONTANT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE



Perspectives 2021

Le budget 2021 devrait évoluer à la hausse en recettes et en dépenses, en lien avec le report des actions non réalisées en 2020. Le budget principal devrait atteindre les 9 800 000 € (dont 2 500 000 € en lien avec la GEMA et la PI). Le programme 2021 sera construit sur la base des actions déjà programmées en 2020, et qui n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire, notamment les importants travaux sur la dernière vanne du barrage d'Arzal. Le Budget 2021 sera encore un budget de transition avant le transfert de nouvelles compétences GEMA en 2022 et la réalisation d'une prospective financière qui permettra d'établir le programme des actions jusqu'en 2026.

Concernant le budget de l'eau, la première tranche des travaux de restructuration de l'usine d'eau potable est achevée ; l'année 2021 sera une année de transition avant le démarrage de la tranche conditionnelle en 2022.

Les travaux du feeder de l'Aqueduc Vilaine Atlantique devraient également démarrer.

LES MARCHÉS 2020

OBJET	PROCÉDURE	MONTANT € HT	TITULAIRE	NOTIFICATION
TRAVAUX				
Rénovation de l'éclairage de l'écluse et du barrage d'Arzal	Marché à procédure adaptée	24 936 HT	BOUYGUES Energies et Services (56850 Caudan)	Notification 22 juillet 2020 Ordre de service 27 juillet
Installation de plateformes d'accès aux piles du barrage d'Arzal 1 tranche ferme, 2 tranches optionnelles	Marché à procédure adaptée	TF : 19086 € HT TO1 : 16 606 € HT TO2 : 21 129 € HT	SAUZET (22 PLELO)	Notification 14 janvier 2020 et ordre de service démarrage travaux 16 mars 2020
Travaux Canut sud Lot 1 : restauration et entretien des berges et de la ripisylve Durée : 3 ans (2 ans + renouvellement 1 an) Années 2020 à 2022	Marché à procédure adaptée	*Montant maximum sur la durée totale du marché (3 ans) : 130 000 € TTC	Nature et Paysage (35137 Bédée)	Notification + ordre de service le 8 septembre 2020
Travaux Canut sud Lot 2 : travaux de restauration morphologique Durée : 3 ans (2 ans + renouvellement 1 an) Années 2020 à 2022	Marché à procédure adaptée	*Montant maximum sur la durée totale du marché (3 ans) : 865 000 € TTC	COLAS (35410 Châteaugiron)	(Télétransmission Préfecture 44 le 8/09/2020) Notification + OS 9 septembre 2020
Travaux TREVELO Lot 1 : restauration et entretien des berges et de la ripisylve Durée : 3 ans (2 ans + renouvellement 1 an) Durée : années 2020 à 2022	Marché à procédure adaptée	*Montant maximum sur la durée totale du marché (3 ans) : 40 000 € TTC	TILLY (56910 Carentoir)	Notification 21 septembre 2020
Travaux TREVELO Lot 2 : travaux de restauration morphologique Durée : 3 ans (2 ans + renouvellement 1 an) Durée : années 2020 à 2022	Marché à procédure adaptée	*Montant maximum sur la durée totale du marché (3 ans) : 340 000 € TTC	CALOU TP (56250 Saint Nolff)	Notification et OS 10 septembre 2020 (Visa préfectoral 10/09/2020)
Arrachage manuel JUSSIE (GEMA) MARAIS DE REDON	Marché à procédure adaptée	90 000 € HT (détail quantitatif estimatif)	Michel FOUGERE (17770 Burie)	10 juillet 2020 OS à partir 1 ^{er} bon de commande
Travaux de maintenance du Rochevilaine 2020	Marché à procédure adaptée	19 930 € HT	SECOFLUID	17-Mar-20
Travaux de fauchage et de broyage sur les abords des barrages de Haute Vilaine	Marché à procédure adaptée	En fonction des bons de commande *Montant Maxi 148 000 TTC sur la durée du marché	AS ENVIRONNEMENT (35500 Vitre)	1 ^{er} juillet 2020
Travaux sur patrimoine immobilier EP : logements et bâtiment administratif	Marché à procédure adaptée	113500 HT + Option 2.5 (21 888,07) Total 135388,07	ETANDEX (35760 Montgermont)	Notification 22 juillet 2020 Ordre de service 14 septembre 2020
Travaux d'étanchéité des canaux d'alimentation des FAS de l'usine	Marché à procédure adaptée	101 094 € HT	PAV SIMON (44195 Vallet)	9-Nov-20
Travaux de maçonnerie digue de Damgan	Marché à procédure adaptée	8526 HT	RIO Jean-Luc (56350 Allaire)	14-Apr-20
SERVICES				
Étude d'optimisation hydraulique et d'analyse coûts/bénéfices des sites de ralentissement des crues sur le bassin du Meu (Marché 2019-28).	Marché à procédure adaptée	118 130 € HT hors tranche optionnelle 130 563 HT avec TO	ISL Ingénierie (49100 ANGERS)	1 ^{er} février 2021 avec OS date ultérieure (Accord subvention PAPI le 26 janvier 2021)
Étude comparative des solutions de confortement des gabions du barrage d'Arzal et avant-projet de la solution retenue	Marché à procédure adaptée	25 840 € HT	SIXENSE (44115 Haute Goulaine)	30 janvier 2020 + OS 4 mars 2020 sur MEGALIS
Réalisation du dossier d'autorisation (comprenant l'étude de danger) de l'aménagement hydraulique constitué par les trois barrages de Haute Vilaine	Marché à procédure adaptée	65 550 € HT	ISL (49100 Angers)	Notification 3 février avec ordre de service 12 février 2020
Étude du devenir des boues issues de l'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique à Féréol	Marché à procédure adaptée	22000 € HT	IDRA (35170 Bruz)	1 ^{er} octobre 2020
Fourniture et mise en œuvre d'une infrastructure de serveurs virtualisés	Marché à procédure adaptée	94108 € HT	AVITI (44300 Nantes)	4/16/2020
Suivi qualité d'eau UGVA (suivi physico chimique et pesticides sur le bassin versant de l'unité Vilaine Aval) Années 2020-2021-2022	Marché à procédure adaptée	En fonction des bons de commande 8317,20 (DOE fin 2020)	CARSO (69933 Vénissieux)	Notification sans OS le 10 juillet 2020

Suivi et évaluation du SAGE - Tableau de bord Développement d'un outil de suivi des programmes d'actions des opérateurs locaux (dispo 47 du SAGE)	Marché à procédure adaptée	7500 HT (non soumis à TVA)	Anthony COUDART (56220 Saint Jacut les Pins)	26-Aug-20
Entretien (nettoyage) des locaux (bureaux de La Roche, pont de Cran, barrage d'Arzal + studios) Fin du marché : 30 septembre 2022	Marché à procédure adaptée	34 005,61 HT par an (68 0101 HT sur 2 ans)	ARCADE (44300 Nantes)	Notification 24 septembre 2020 + OS 1 ^{er} octobre
Sondages géotechniques sur la digue de Saint Nicolas de Redon	Marché à procédure adaptée	18 885 TTC	ESIRIS (86100 ANTRAN)	Notification et OS lundi 17 février 2020
Maintenance du parc de logiciels SIG (Années 2018-2019-2020)	Marché sans procédure ni mise en concurrence (droits d'exclusivité)	32784 € HT pour 3 ans	ESRI (92195 Meudon) (2017-15)	Notification 9 novembre 2020 (CD)
Accord cadre à bons de commande de services d'insertion sociale et professionnelle de personnes durablement exclues du marché du travail. Activité support de l'insertion : Gestion et entretien courant des abords des barrages de Haute Vilaine Avenant de transfert CD 35 du 01/01/2020 au 31/12/2020	Marché à procédure adaptée	*Montant maxi 100 000 € TTC pour la dernière année	VITRE COMMUNAUTE (35506 VITRE)	Notification du bon de commande année 2020 le 10 février 2020 (dernière année)
Accord cadre à bons de commande Gestion hydraulique des barrages de Haute Vilaine Avenant de transfert CD 35 du 01/01/2020 au 31/12/2020	Marché à procédure adaptée	*Montant maxi 85 000 € TTC pour la dernière année	VEOLIA - CGE 35065 RENNES)	Notification du bon de commande année 2020 le 10 février 2020 (dernière année)
Rapport de surveillance du barrage d'Arzal	Marché à procédure adaptée	7965 € HT	SAFEGE (35 Saint Grégoire)	27-May-20
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration des feeders AEP à Kerrouault	Marché à procédure adaptée	16 000 € HT	BOURGOIS (35 Saint Grégoire)	Notification 27 mai avec OS 5 juin 2020
Diagnostic génie civil du pont de Cran	Marché à procédure adaptée	11560 € HT	SIXENSE (92000)	25-Nov-20
Gestion hydraulique des trois barrages de Haute Vilaine Marché sur 2 ans Fin le 31 décembre 2022	Marché à procédure adaptée	76898 HT par an soit 153 796 HT sur 2 ans	VEOLIA - CGE 35065 RENNES)	11 décembre 2020 avec OS le 1 ^{er} janvier 2021
Accord-Cadre à bons de commande de services sociaux (Services d'insertion sociale et professionnelle de personnes durablement exclues du marché du travail) Activité support de l'insertion : gestion et entretien courant des abords des barrages de haute vilaine Marché sur 3 ans : Fin le 31 décembre 2023	Marché à procédure adaptée	Total DOE sur 3 ans : 60 461,53 € X 3 =181384,59 HT	VITRE COMMUNAUTE (35506 VITRE)	11 décembre 2020 avec OS le 1 ^{er} janvier 2021
Auscultation topographique des trois barrages de Haute Vilaine	Marché à procédure adaptée	5700 HT par an soit 22800 ht SUR 4 ANS	KADRAN (44300 Nantes)	Notification 13 novembre avec Ordre de service 1 ^{er} décembre 2020
Interprétation des mesures d'auscultation des trois barrages de Haute Vilaine	Marché à procédure adaptée	44120 HT	ISL (49100 Angers)	Notification 5 août 2020 + ordre de service 1 ^{er} octobre 2020
Guide de navigation de la Vilaine Années 2021 à 2024	Marché à procédure adaptée	4694 HT par an + option 1919 HT	RAPID' IMPRIMERIE (56220 Malansac)	Notification 3 décembre 2020
Maîtrise d'œuvre Moulin de Glo	Marché à procédure adaptée	16 875 HT	DCI Environnement (29 000 Quimper)	23 juillet 2020 + OS
Expertise barrages Vilaine amont (assurance)	Marché à procédure adaptée	5500 € HT	Expertises GALTIER (44 La Chapelle sur Erdre)	1 ^{er} juillet 2020
Maîtrise d'œuvre 2 ^{ème} écluse Arzal Marché complémentaire ARTELIA Délibération comité syndical 28 février 2020	Marché à procédure adaptée	99 710 € HT	ARTELIA (44 St Herblain)	14-May-20
Campagne d'analyses mise en route nouvelle filière traitement usine de Féréol	Marché à procédure adaptée	54 250 HT	IRH (56270 Ploemeur)	Notification 23 juillet 2020 Ordre de service 1 ^{er} octobre
Enquête parcellaire pour système d'endiguement de Saint Nicolas de Redon (environ 10 à 20 parcelles) + enquête publique	Marché à procédure adaptée	12 959 HT	QUARTA (35136 St Jacques de la Lande)	Notification 22 juillet 2020 OS septembre 2020
FOURNITURES				
Fourniture et livraison de véhicules	Appel d'offres (UGAP)	TOTAL : 10 733,34 € HT X 2 en 2019 soit 21 466,68 € HT + 10 733,34 livraison prévue en 2020	Centrale d'achats publics UGAP	Commandes 7 novembre et 24 décembre 2019 livraison en 2020
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (accord cadre à bons de commande 48 mois à compter de la notification du 1 ^{er} bon de commande Juin 2020 à juin 2024	Marché à procédure adaptée	Maximum en valeur de 50 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans). DOE 1 ^{ère} année : 10 476,73 € HT	ACTUEL VET (56000 Vannes)	Notification le 10 juin 2020
Commande joints barrière anti inondations St Nicolas de Redon	Marché à procédure adaptée	10 766 € HT	MLG SARL (01 OYONNAX)	16-Apr-20

LES RESSOURCES HUMAINES

Principales missions

- ◆ Les recrutements
- ◆ Les carrières
- ◆ La formation
- ◆ La gestion de l'absentéisme
- ◆ La gestion des paies
- ◆ L'hygiène et sécurité
- ◆ L'action sociale



CHIFFRES CLÉS

48
AGENTS

3 FILIÈRES
administrative, technique
et autres (marins)



ÂGE MOYEN
43,60 ans

50% DES AGENTS
ont entre 40 et 49 ans

FORMATIONS :

184 JOURS DE FORMATIONS :

51 JOURS DE FORMATIONS OBLIGATOIRES (/SÉCURITÉ)

100 JOURS DE FORMATION SUR LES OUTILS COLLABORATIFS

TEMPS FORTS 2021

Après les importantes évolutions qu'a connu l'EPTB en 2019, l'année 2020 a été la première année de mise en œuvre du projet d'établissement et de la réorganisation qui en découle. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, la gestion des barrages de Haute Vilaine a été confiée à l'EPTB avec la mise à disposition d'un agent par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

En terme de mouvement de personnel :

- ◆ Pour compléter les équipes de l'Unité de Gestion de Vilaine Aval et des Barrages de Haute Vilaine, l'EPTB a recruté 3 nouveaux agents au cours du 1^{er} semestre 2020.
- ◆ Un chargé de mission Suivi de la Qualité de l'Eau a été également recruté pour un an au 1^{er} décembre 2020
- ◆ L'EPTB a également recruté pour la 1^{ère} fois en contrat d'alternance, une personne en master 2 sur les fonctions d'ingénieur hydraulicien.
- ◆ Enfin le Directeur adjoint des services a fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2020.

Les évolutions actées en 2019 n'étaient que les prémices d'une réorganisation plus importante de l'établissement. En effet, courant février 2020, le projet de transfert des compétences GEMA et associées par l'intégration des syndicats de la Vilaine Amont a été décidé : beaucoup de réunions et de concertations ont été menées pour concrétiser ce projet.

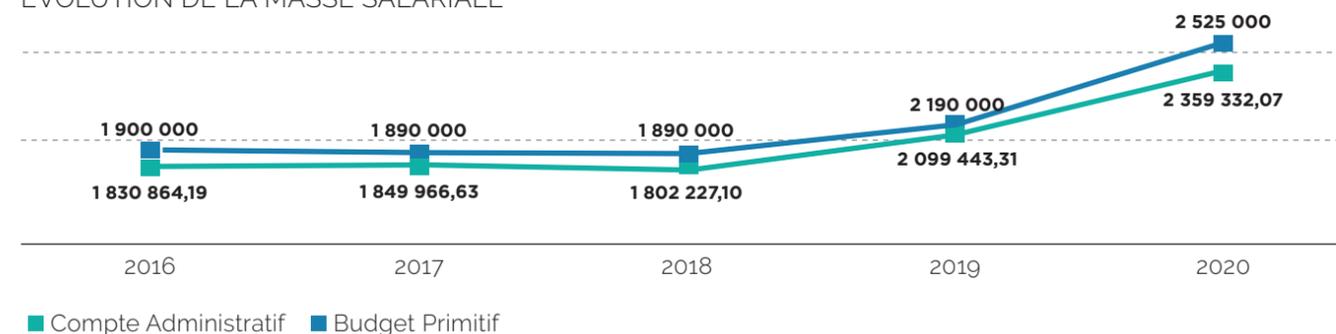
L'année 2020 restera marquée dans les mémoires par la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de la Covid 19.

Le 1^{er} confinement au printemps 2020 a bouleversé l'organisation du travail. Le travail à distance a été institué du jour au lendemain dans beaucoup de collectivités et d'établissements publics ; l'EPTB Vilaine n'y a pas dérogé. Les agents confinés mais ne pouvant pas télétravailler ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). D'autres agents avec des enfants scolarisés ont adapté leur journée en jonglant entre ASA et télétravail. Les membres du CODIR, les agents du service Finances et les assistantes administratives se sont relayées pour assurer un présentiel pendant ce confinement. Les agents travaillant au barrage d'Arzal où la présence physique est indispensable ont exercé leurs missions habituelles.

Dès lors, l'organisation n'est jamais revenue à son état initial. Avec le déconfinement amorcé en mai, l'EPTB a mis en place une modulation entre jours de télétravail et de présence au bureau, ceci afin de respecter les jauges instituées nationalement. De nouvelles règles sanitaires sont entrées en vigueur : distanciation, port du masque à l'intérieur des locaux ou en présence de collègues, désinfection des bureaux, utilisation du gel hydroalcoolique...

La jauge en présentiel est montée progressivement à 3 jours par semaine pendant l'été puis à 4 jours à la rentrée de septembre. Avec le 2^{ème} confinement fin octobre 2020, les journées de télétravail sont

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



redevvenues majoritaires avec 3 jours télétravaillés par semaine. Ce rythme a été maintenu jusqu'à la fin de l'année 2020.

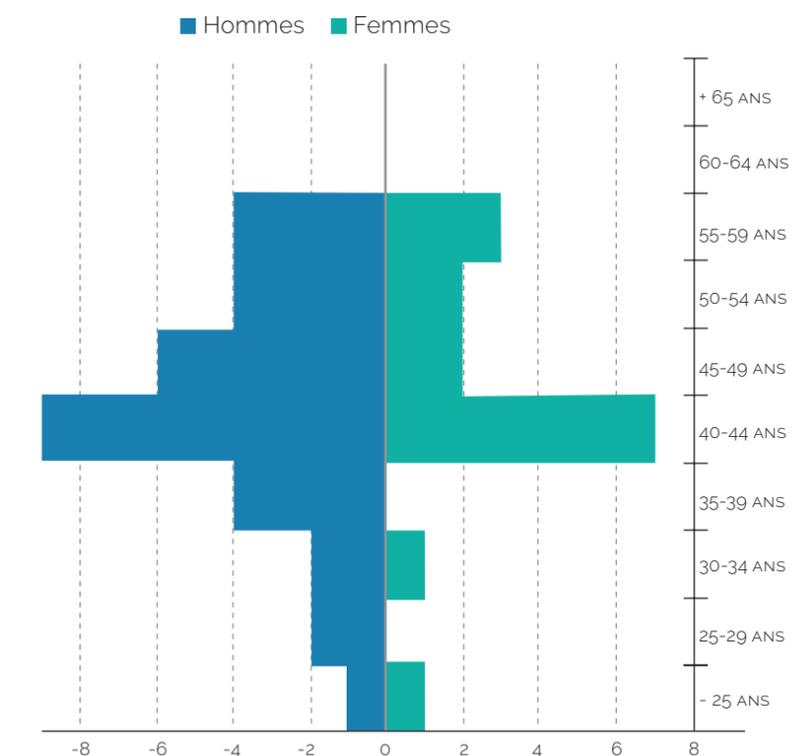
La mise à disposition d'outils et de logiciels informatiques pour tous les agents pouvant télétravailler a permis à l'établissement de fonctionner. Les méthodes de travail collaboratives (SharePoint, Teams) déjà en place à l'EPTB, ont connu un essor important durant cette année. Les réunions par visioconférence se sont multipliées afin d'éviter les contacts physiques.

Cette crise sanitaire a eu des impacts sur l'installation de la nouvelle gouvernance décalée au mois de novembre 2020, ce qui a malheureusement retardé certains projets, notamment les 2 gros chantiers sur l'Aménagement du Temps de Travail et sur le RIFSEEP, déjà évoqués en Instance de Dialogue Social et devant initialement aboutir fin 2020 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre du transfert des 5 syndicats de bassins versants de la Vilaine Amont, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a été missionné pour accompagner l'EPTB et les syndicats dans cette réorganisation et le transfert de 25 à 30 agents au 1^{er} janvier 2022.

Le bilan des 2 premières années de fonctionnement de l'Instance de Dialogue Social a été établi par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique qui avait accompagné l'établissement lors du lancement de la démarche. Au terme des 2 ans, les membres de cette instance devaient être renouvelés, ce qui a été le cas pour les membres élus. Concernant les représentants des agents, compte tenu de la réorganisation en cours, il a été proposé de maintenir leurs mandats et de procéder à la nomination de 2 nouveaux membres pour représenter les équipes basées à Redon et Rennes.

PYRAMIDE DES ÂGES (AGENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020)



Perspectives 2021

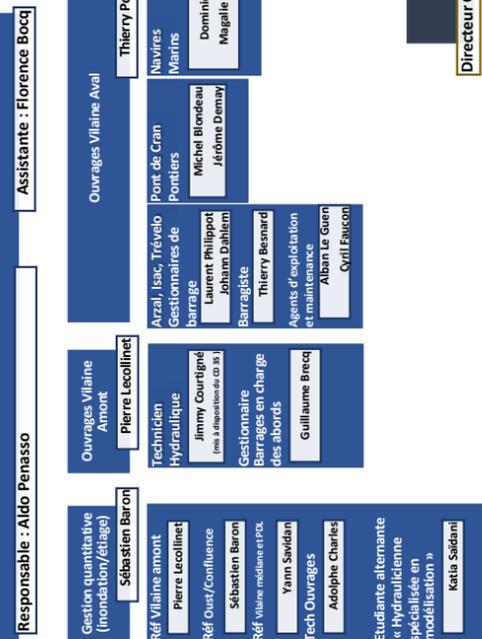
La crise sanitaire est toujours d'actualité mais elle ne doit pas être un frein aux projets évoqués : l'Aménagement du temps de Travail et le RIFSEEP seront présentés en cours d'année en Instance de Dialogue Social.

L'EPTB devra également élaborer ses Lignes Directrices de Gestion. Ces lignes oscillent autour de deux axes : la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH et la promotion et la valorisation des parcours.

Enfin dans le cadre du transfert des 5 syndicats de bassins versants de la Vilaine Amont, les réunions et les ateliers menés par le Centre de Gestion 35 se poursuivront.

Ce transfert va amener pour l'EPTB un profond changement en terme d'organisation avec un impact conséquent sur les services supports qui devront s'adapter et augmenter en effectif.

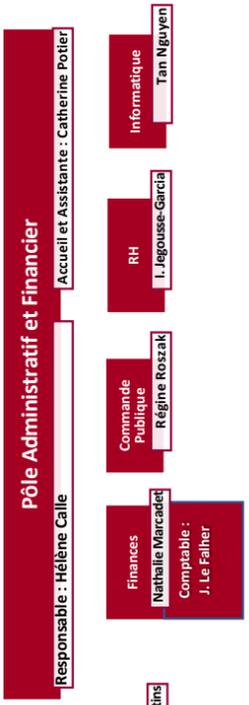
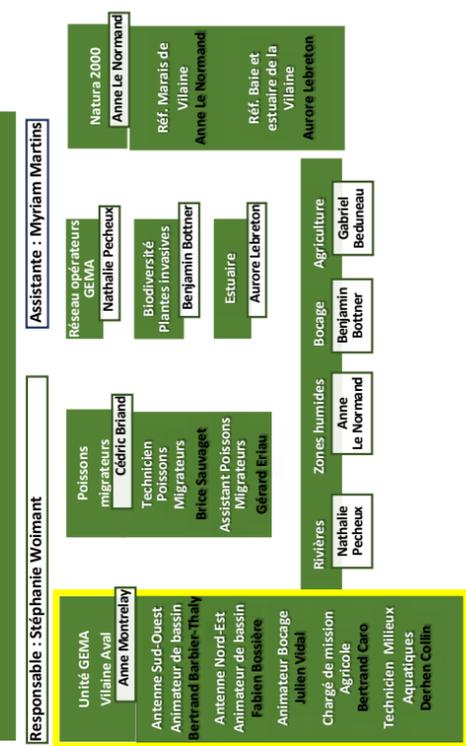
Pôle Eau Potable Hydraulique



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Directeur Général : Jean-Luc Jégou Assistante : Claire-Lise Perronneau

Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité



Actions réalisées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu

Le bocage, l'agricole, les milieux aquatiques



Présentation aux élus et partenaires du syndicat des travaux de morphologie réalisés à Jans sur le ruisseau des Trente Roches (qui se jette dans le Cone, affluent du Don).



Présentation aux élus et partenaires du syndicat des travaux de restauration de la végétation des rives et de la morphologie du Rau de Puceul (qui se jette dans le Pas Sicard, un affluent de l'Isac) - Commune de Puceul.



Actions réalisées par le Syndicat Chère Don Isac :

Haies bocagères, sensibilisation. Animation à Erbray d'une action de plantation de haies bocagères, février 2021.



Sensibilisation. «Comprendre le fonctionnement d'un bassin versant», présentation aux élèves des écoles d'Erbray, février 2021.



Avant les travaux



Pendant les travaux

Travaux réalisés par le SMGBO :

Restauration de la morphologie du ruisseau du Cô-Malville à Ploërmel

LES OPÉRATEURS DE BASSIN

Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust



Syndicat mixte du bassin du Semnon



Syndicat mixte du bassin de la Seiche



Syndicat mixte du bassin du Meu



Communauté d'agglomération Cap Atlantique



Communauté d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération



Communauté d'agglomération Loudéac Communauté Bretagne Centre



Syndicat mixte des Bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume

Syndicat mixte des rivières de la Vilaine amont

Syndicat mixte Chère Don Isac (fusion récente des 3 syndicats)



Navigation en Vilaine



Cours d'eau



Poissons migrateurs



Qualité de l'eau



Gros travaux sur ouvrages



Biodiversité

Boulevard de Bretagne - BP 11 56130 La Roche-Bernard

Tél : 02 99 90 88 44 - contact@eptb-vilaine.fr

www.eptb-vilaine.fr

<https://www.facebook.com/eptbvilaine/>

